

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE ORIENTALE



Le Gouverneur de Province

**PROGRAMME DU GOUVERNEMENT PRO-
VINCIAL**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE ORIENTALE



Le Gouverneur de Province

**PROGRAMME DU GOUVERNEMENT PRO-
VINCIAL**

KISANGANI • FEVRIER 2013

INTRODUCTION GENERALE

I. CONTEXTE DU PROGRAMME

Le présent Programme fait suite au changement intervenu au niveau du Gouvernement Provincial. En effet, à la suite des élections législatives de 2011, le Gouverneur de Province a été élu comme Député National et le Gouvernement Provincial a été dirigé par un Gouverneur Intérimaire qui a poursuivi le Programme adopté en son temps par l'Assemblée Provinciale.

A la faveur des élections intervenues en octobre 2012, le Gouverneur et le Vice-Gouverneur de Province ont été investis par Ordonnance Présidentielle n°13/001 du 22 janvier 2013. Faisant suite à l'Arrêté n°01/JBS/036/CAB/PROGOU/PO/2013 du 08 février 2013 portant nomination des membres du Gouvernement Provincial, celui-ci a élaboré le présent Programme accompagné d'un Plan d'Actions de Développement (PAD).

Ce Programme répond aux exigences des dispositions constitutionnelles, spécialement à l'article 198 et à la Loi relative à la Libre Administration des Provinces en son article 23, qui exige de tout Gouvernement Provincial de présenter son Programme à l'Assemblée Provinciale pour approbation avant son investiture.

Le Programme a été élaboré sur la base du Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi de la Province pour la période 2011-2015, en cohérence avec le Programme du Gouvernement Central pour 2012-2016 ainsi que le Document des Stratégies de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, DSCR 2, en prenant en compte les objectifs des Cinq Chantiers de la République et la vision de la Révolution de la Modernité prônée par le Président de la République.

II. SITUATION POLITIQUE, SECURITAIRE, ADMINISTRATIVE, ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA PROVINCE

1. ETAT DE LIEUX DE LA SITUATION PAR SECTEUR

a) Au Plan Politique et Sécuritaire

Depuis son accession à la souveraineté nationale le 30 juin 1960, la République Démocratique du Congo en général et la Province Orientale en particulier ont été confrontées à des multiples crises politiques qui ont occasionné des insurrections armées et des guerres à répétition à travers le territoire national et provincial en entraînant l'instabilité des institutions, l'instauration d'un pouvoir autocratique et la destruction des infrastructures et tissus socio-économiques de la Province.

Avec l'adoption par référendum de la Constitution promulguée le 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo, un nouvel ordre politique a vu le jour en République Démocratique du Congo.

Aux termes des dispositions de l'article 198 de la Constitution, il a été institué dans chaque province un gouvernement provincial dirigé par un Gouverneur et un Vice-Gouverneur élus et dix Ministres Provinciaux qui sont investis par l'Assemblée Provinciale avant leur entrée en fonction.

Sur le plan sécuritaire, il est fait état :

- de la persistance des foyers d'insécurité dans le District de l'Ituri, suite à la présence du groupe armé FRPI en Territoire d'Irumu dont les éléments continuent à causer des exactions sur la population civile ;
- de l'activisme de la bande à Paul SADALA alias Morgan en Territoire de Mambasa, qui s'est illustrée ces derniers mois par des attaques, pillages, viols, meurtres des populations civiles occasionnant des déplacements massifs des populations avec toutes les conséquences que cela entraîne sur le plan humanitaire ;
- de la naissance de deux groupes armés en Territoire d'Aru notamment La Force de Défense du Peuple Local de la Province Orientale (FD-PLPO) et l'Armée de Libération du Peuple Congolaise ; une nouvelle menace sur cette partie de notre territoire plus précisément les localités de Kengezi Base et d'Ingbokolo ;
- des assassinats enregistrés quotidiennement à Bunia, l'œuvre des bandits à mains armées ;
- de l'épineuse question de la présence de groupe maï-maï de l'ex-Major Luc YABILI PUTULU à Opienge en Territoire de Bafwasende ;
- du phénomène de l'Armée de Résistance du Seigneur dont les éléments en errance continuent à tuer, à violer et à piller dans les Territoires de Dungu, Faradje et Niangara ;
- de la présence indésirable et illégale de plusieurs dizaines de milliers éleveurs nomades Mbororo en Territoire d'Ango devant être considérée comme une menace sérieuse aussi bien à l'égard de la population locale que sur son environnement.

^p

Malgré toutes ces poches d'insécurité, la Province est dans une situation sécuritaire propice à la mise en œuvre d'un programme de développement qui mobilise toutes les ressources disponibles.

b) Au Plan Administratif

Ce Programme est élaboré dans une période où les réformes administratives se préparent dans le cadre du Programme de la Décentralisation. La Province Orientale est particulièrement concernée par ces réformes. Aussi, le Programme tient-il compte du cadre stratégique de la mise en œuvre de la Décentralisation.

Un accent particulier est mis sur la redynamisation de l'Administration Provinciale et le renforcement de ses capacités.

c) Au plan Economique

La situation économique nationale dont dépend l'économie provinciale est caractérisée par la stabilisation du cadre macro-économique grâce aux efforts du Gouvernement Central dans la mise en œuvre des réformes structurelles de l'économie, des finances publiques et de la gouvernance économique.

Au niveau provincial, il existe un Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi sur la base duquel le Gouvernement Provincial précédent a exécuté ses différents Plans d'Actions Prioritaires.

Le Programme tient compte des principales composantes de l'économie provinciale qui sont : l'agriculture, l'élevage, la pêche, les mines, le commerce, l'industrie, l'énergie et le tourisme d'une part, et d'autre part, les ressources minières constituées de l'or, du diamant, du fer, de la cassitérite, du coltan, des schistes bitumeux, du calcaire, du pétrole et du mercure, etc.

La plupart de ces ressources naturelles restent encore à l'état brut et ne constituent donc pas des richesses économiques. D'une manière particulière, la Province regorge, en abondance et non encore exploité, du pétrole dans le lac Albert et la rivière Semiliki, District de l'Ituri ; du fer dans le Territoire de Banalia, District de la Tshopo ; ainsi que du mercure à Bili dans le Territoire de Bondo, District du Bas-Uélé. On signale aussi la présence abondante du calcaire à Wanie-Rukula dans le Territoire d'Ubundu, District de la Tshopo ; du schiste bitumineux toujours dans le Territoire d'Ubundu.

Du point de vue touristique, la Province dispose d'énormes ressources touristiques dont les plus renommés sont : le Parc de la Garamba dans le District du Haut-Uélé ; le Parc de la Maïko dans le Territoire de Bafwasende ; la Réserve à Okapi d'Épulu dans les Territoires de Mambasa, Wamba et Watsa ; les Grottes du Mont-Hoyo en Ituri ; le Lac Albert et ses vallées en Ituri ; la Pêcherie des Chutes Wagonia et le Jardin zoologique à Kisangani.

Durant les deux premières décennies de l'accession du pays à l'indépendance, la Province disposait de plusieurs unités industrielles de transformation et alimentaires dont quelques-unes subsistent jusqu'à ce jour, à savoir : la Sotexki, actuellement l'unique usine textile en République Démocratique du Congo et en Afrique centrale ; la Soplast ; la Bralima ; les industries d'exploitations du bois (la Cft, Bego Congo, la Safbois, la Forestière, le Congo Futur, la Siforco) ; les industries des produits oléagineux telles que les PHC (ex.-PLZ à Lokutu) et la BusiraLomami à Imbolo ; les industries de traitement de coton (la Codenord) et de Cacao (la Caben) ; l'industrie de traitement de minerais de la Sokimo et ses amodiataires dont Kibali-Goldmines, Ashanti Gold Kilo et MwanaAfrica.

Aussi, le Programme vise –t-il la relance progressive du secteur industriel et de production ainsi que la création des zones économiques prioritaires et des plateformes économico-commerciales.

d) Au plan Social

Les indicateurs sociaux de la Province démontrent que la situation sociale de l'ensemble de la population est en dessous du seuil de pauvreté voire un état d'extrême pauvreté.

A titre exemplatif, malgré les efforts entrepris par le Gouvernement de la République et les Partenaires au développement, le résultat de l'*Enquête par grappes à indicateurs multiples IV* montre qu'en 2009, le taux de scolarisation en Province Orientale était de l'ordre de 57% et celui de la non-fréquentation à une formation médicale était indiqué en moyenne à 38%. L'accès aux soins de santé primaire est limité suite notamment au délabrement des infrastructures sanitaires, au manque criant des médicaments et équipements médicaux ainsi que à l'insuffisance du personnel qualifié.

Il est également observé qu'en Province Orientale, le taux de desserte en eau potable a très faiblement augmenté, passant de 34,6% en 2005 à 36,9% en 2008.

2. LES CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE

Malgré ses énormes potentialités naturelles et ses ressources humaines, la Province n'arrive pas à assoir les bases du décollage de son développement.

En effet, la conjonction de plusieurs facteurs contraignants est à la base de cette situation caractérisée notamment par :

- la dégradation des infrastructures routières, ferroviaires, lacustres et fluviales ;
- la persistance des poches d'insécurité ;
- l'insécurité alimentaire ;
- le chômage ;
- les difficultés d'accès à un système décent de l'éducation et de la santé ;
- la dépravation des mœurs ;
- la prévalence de la pandémie du VIH/Sida ;
- le faible respect du genre et de la protection sociale des groupes vulnérables ;
- le faible niveau de production de l'énergie.

Cette situation désastreuse a entraîné la baisse drastique du niveau de vie aggravée essentiellement, d'une part, par le fait que la Province est en situation post conflit et, d'autre part, par la mauvaise gouvernance politique, administrative, judiciaire et économique ainsi que l'absence d'un leadership politique fort qui incarnerait les aspirations de la population en général et de nombreuses élites en particulier.

III. VISION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

1. VISION

Le programme du Gouvernement Provincial tire sa vision du Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011-2015.

Cette vision s'appuie sur : (i) une province en paix avec elle-même, dans un Etat de droit; (ii) un contexte spatial favorable à l'intégration économique grâce à un climat des affaires et des investissements assaini ; (iii) une pauvreté réduite ; (iv) une province unifiée et sécurisée aux frontières ; (v) une population ayant accès aux services sociaux de base : éducation, santé, hygiène et assainissement, eau potable, électricité et habitat vivant dans une province de droit et d'égalité de genre ; (vi) une population ayant une meilleure connaissance du VIH/SIDA et mieux outillée pour inverser la tendance actuelle de la pandémie ; (vii) une jeunesse bénéficiant d'une éducation de qualité et de l'emploi ; (viii) un réseau de transport et voies des communications dynamique, diversifié, moderne et sécurisant ; (ix) une économie industrialisée, compétitive et pleinement intégrée dans les dynamiques d'échanges inter-provinciales et régionales ; (x) une croissance démographique maîtrisée en adéquation avec la croissance économique ; (xi) une prise en compte des aspects environnementaux et la question des changements climatiques dans toutes les grandes orientations.

En définitive, cette vision tend à répondre aux préoccupations indispensables de consolidation de paix et de sécurité, au renforcement de l'autorité de l'Etat, à la promotion de la bonne gouvernance et à la lutte contre la pauvreté. La réalisation de cette vision devrait contribuer à mettre un terme définitif aux cycles de violences et de guerres à répétition dont la Province a été la plus grande victime.

2. OBJECTIFS

L'objectif visé par le Programme du Gouvernement Provincial est de contribuer à améliorer durablement et de manière effective les conditions de vie des populations en favorisant la bonne gouvernance et le développement socioéconomique de ses entités territoriales décentralisées et en s'attaquant aux principales causes de la pauvreté et de chômage.

De manière spécifique, le Programme, comme le Plan Quinquennal qui l'inspire, vise à améliorer les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). C'est pourquoi, son Plan d'Actions de Développement (PAD) qui en découle fait l'objet d'une préférence dans les choix budgétaires et les allocations des ressources dans le Cadre des Dépenses en Moyen Terme (CDMT).

Le choix des objectifs du Programme est édité par l'impératif de réaliser des actions à impact visible dans le court et moyen terme.

IV. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

1. LES RESSOURCES DU PROGRAMME

Le Gouvernement Provincial entend tout mettre en œuvre pour mobiliser le maximum de ressources nécessaires au financement de son Programme. Celles-ci sont constituées de :

a) Les ressources propres

Elles sont constituées des impôts, taxes, droits provinciaux et locaux ainsi que des recettes de participation perçues par la Direction des Recettes de la Province Orientale (DRPO).

b) Les ressources provenant des recettes à caractère national

Elles sont constituées de 40% de la part des recettes à caractère national perçues par la Province au titre de :

- Recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participation ;
- Recettes des douanes et accises ;
- Recettes provenant des impôts recouvrés sur les grandes entreprises, des pétroliers producteurs ainsi les autres impôts pouvant être perçus à leur lieu de réalisation.

Le versement de la Caisse Nationale de Péréquation dans le cadre du financement des projets et programme d'investissement public dès la mise en place de ladite caisse.

c) Les ressources exceptionnelles

Elles sont constituées des emprunts intérieurs pour financer les investissements, les dons et legs dans les conditions fixées par la loi.

d) Le Partenariat public-privé et investissement privé

Le Programme s'appuie également sur le partenariat public-privé. A ce titre, les investissements privés seront encouragés dans le cadre des secteurs de l'économie provinciale, notamment les mines, les hydrocarbures, les forêts, les petites et moyennes industries.

2. PILIERS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

La Province sort d'une longue période des conflits qui ont (i) mis à mal les fondements sociaux et culturels, (ii) détruit les infrastructures sociales et économiques, (iii) affaibli l'administration et l'ensemble du système de gouvernance de la Province.

Malgré toutes les ressources financières et techniques mis à disposition pour répondre aux besoins socio-économiques, la Province peine à décoller. Le niveau des investissements productifs restent faibles.

L'option de la Province Orientale d'engager une planification stratégique dans le cadre d'une vision de développement offre de nouvelles perspectives et trace une nouvelle voie pour faire face aux défis majeurs en vue de réaliser progressivement les objectifs fixés par le Plan Quinquennal 2011-2015.

Dans ce contexte, quatre piliers comportant chacun des objectifs clairs et des actions qui seront ajustés, à la lumière de l'évolution de l'environnement, de la disponibilité des ressources et du progrès dans leur mise en œuvre sont identifiés.

Il s'agit de :

- a) La Bonne Gouvernance et le Rétablissement de l'Autorité de l'Etat*
- b) La Diversité Economique et l'Accélération de la Croissance*
- c) L'Accès aux Services Sociaux de Base et le Capital Humain*
- d) L'Environnement et le Changement Climatique.*

3. LES STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Pour la mise en œuvre du Programme, le Gouvernement Provincial s'appuie sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et des mécanismes efficaces de suivi et évaluation.

a) La Gestion Axée sur les Résultats (GAR)

Cette gestion passe par une planification indicative, l'élaboration des Feuilles de Route et Lettres de Mission qui détermine le Cahier des charges par Ministère Provincial, l'identification de défis et les solutions proposées.

b) Les mécanismes de suivi et d'évaluation

Les mécanismes appropriés de suivi et évaluation seront mise en œuvre ainsi qu'une matrice d'indicateurs de performance assorti d'un calendrier de mise en œuvre.

PILIER I

**DE LA GOUVER-
NANCE ET DE
L'AUTORITE ADMI-
NISTRATIVE DE
L'ÉTAT**

Pilier I

DE LA GOUVERNANCE ET DE L'AUTORITE ADMINISTRATIVE DE L'ÉTAT

1. DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

1.1. DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRAVAUX PUBLICS

1) État des lieux

- Absence des plans d'aménagement du territoire des futures provinces du Bas-Uélé, du Haut-Uélé, de l'Ituri et de la Tshopo ;
- Absence des plans d'aménagement particulier des territoires de la Province ;
- Non-identification des zones économiques spéciales de la Province Orientale ;
- Absence de plates-formes logistiques aux postes d'entrée frontalière de la Province ;
- Absence, vétusté et délabrement des infrastructures abritant les services publics, les bureaux des territoires, des cités, des chefferies et des secteurs ;
- Absence d'un programme d'agrandissement du parc immobilier administratif de la Province ;
- Absence d'équipements et mobiliers de bureau au sein des infrastructures ;
- Absence d'équipements informatiques au sein des services publics et des entités territoriales décentralisées (ETD) ;
- Absence de projets de construction des bâtiments-sièges des Assemblées provinciales des futures provinces du Bas-Uélé, du Haut-Uélé, de l'Ituri et de la Tshopo ;
- Absence de projets de construction des bâtiments-sièges des Gouvernements des futures provinces du Bas-Uélé, du Haut-Uélé et de l'Ituri.

2) Objectifs spécifiques

- Doter les entités des quatre futures provinces des plans d'aménagement du territoire suivant leurs échelons ;
- Doter les institutions provinciales et les services publics des infrastructures, équipements et mobiliers adéquats.

3) Résultats attendus

- Les entités de la Province sont dotés des schémas directeurs et des plans d'aménagement du territoire suivant leurs échelons ;
- Les infrastructures administratives, équipements et mobiliers adéquats disponibles pour les institutions et les services publics des futures provinces.

4) Actions à mener

- Actualiser et/ou élaborer les schémas directeurs des entités ;
- Élaborer les plans généraux d'aménagement du territoire des futures provinces du Bas-Uélé, du Haut-Uélé, de l'Ituri et de la Tshopo ;
- Élaborer les plans d'aménagement régionaux des territoires de la Province ;
- Identifier et créer les zones économiques spéciales de la Province Orientale ;
- Installer les plates-formes logistiques aux postes d'entrée frontalière de la Province ;
- Réhabiliter les équipements sociocommunautaires et les infrastructures économiques existantes de l'État ;
- Élaborer les projets et construire les bâtiments-sièges des Assemblées provinciales des futures provinces du Bas-Uélé, du Haut-Uélé, de l'Ituri et de la Tshopo ;
- Élaborer les projets et construire les bâtiments-sièges des Gouvernements des futures provinces du Bas-Uélé, du Haut-Uélé et de l'Ituri ;
- Poursuivre les travaux, après expertise, du bâtiment de l'Hôtel du Gouvernement à Kisangani ;
- S'impliquer dans la construction des bâtiments devant abriter l'Administration financière et les services de la Chaîne de la dépense publique ainsi que de l'Inspection des finances et de la direction du Contrôle des marchés publics de la Province.
- Réhabiliter les brigades techniques des Bâtiments-civils au sein des services du Ministère des Travaux Publics et Infrastructures à tous les échelons des entités : la Province, les ETD (villes, communes, secteurs et chefferies), les territoires et les groupements.

1.2. DE L'URBANISME ET DE LA GESTION FONCIERE

1) État des lieux

- l'absence du plan consolidé de développement urbain existant de la ville de Kisangani ;
- l'inexistence des plans de développement urbain des villes de Bunia, Isiro, Buta et autres nouvelles de la Province ;
- la présence de nombreuses constructions anarchiques dans les villes ;
- la spoliation des immeubles et des réserves foncières du domaine public de l'État ;
- la création des lotissements en violation de la réglementation en vigueur ;
- l'absence totale de lotissement préalablement viabilisé ;
- l'absence d'agences locales d'aménagement foncier ;
- l'adéquation des villes et cités par la ruralisation évolutive et l'insalubrité permanente ;
- l'immixtion désordonnée des autorités politico-administratives dans la gestion du foncier.

2) Objectifs spécifiques

- Actualiser les plans de développement urbain pour les villes de la Province Orientale ;

- Procéder à la viabilisation des lotissements avant la construction de toute bâtisse ;
- Lutter contre l'insalubrité publique ;
- Reconstituer le patrimoine immobilier et foncier du domaine public de l'État dans la Province Orientale.

3) Résultats attendus

- La salubrité publique assurée ;
- Les plans de développement urbain pour les villes de la Province Orientale actualisés ;
- La viabilisation des lotissements avant la construction de toute bâtisse promue ;
- Le patrimoine immobilier et foncier du domaine public de l'État dans la Province Orientale reconstitué ;
- La viabilisation de tous nouveaux lotissements rendue obligatoire.

4) Actions à mener

- Mettre en œuvre le plan de développement urbain de la ville de Kisangani déjà conçu ;
- Élaborer progressivement les plans de développement urbain des villes de Bunia, Isiro, Buta et autres nouvelles villes de la Province ;
- Identifier des sites occupés anarchiquement et prendre des mesures conséquentes ;
- Inventorier et récupérer le patrimoine du domaine public de l'État spolié ;
- Élaborer un programme global de restauration d'anciens immeubles et de constructions de nouveaux édifices à usage administratif du patrimoine immobilier du domaine de l'État ;
- Procéder à la création de lotissements en conformité avec la réglementation en vigueur ;
- Exiger la viabilisation préalable avant la création de tout lotissement ;
- Renforcer les services du cadastre pour la viabilisation préalable des lotissements avant l'attribution des terrains à bâtir ;
- Favoriser le recours au partenariat public-privé pour le maintien permanent de la salubrité publique et l'éradication des éléments favorisant la ruralisation des villes ;
- Prendre des mesures d'imposition du rafraîchissement systématique et périodique des édifices publics et privés existants dans les villes, communes et agglomérations de la Province.

1.3. DE L'HABITAT

1) État des lieux

- l'absence d'une politique provinciale de l'habitat ;
- l'inexistence de société de promotion immobilière sur toute l'étendue de la Province ;
- l'inexistence d'un mécanisme de financement de l'habitat garanti par l'État ;
- l'absence d'un service de contrôle et d'éradication de l'habitat insalubre et inconfortable ;
- l'absence d'un programme de construction des logements sociaux en faveur de la population ;

- le déficit de logements dans les centres urbains ;
- le délabrement et la spoliation des unités du patrimoine immobilier du domaine privé de l'État ;
- la désorganisation totale du mécanisme d'attribution du logement de fonction ;
- la non-distinction entre le patrimoine immobilier résidentiel du pouvoir central et de celui de la Province Orientale.

2) Objectifs spécifiques

- Promouvoir la construction des logements sociaux décents en Province Orientale ;
- Élargir le parc immobilier résidentiel de l'État et réinstaurer d'une manière ordonnée le logement de fonction en faveur des agents publics de l'État en Province Orientale.

3) Résultats attendus

- Le déficit de logements est réduit ;
- Le parc immobilier résidentiel de l'État élargi et le logement de fonction réinstauré de manière ordonnée en faveur des agents publics de l'État en Province Orientale.

4) Actions à mener

- Élaborer et amorcer l'exécution d'un programme décennal de construction des logements sociaux sur toute l'étendue de la Province Orientale ;
- Élaborer et exécuter un programme de réhabilitation des anciens et de construction à neuf de nouveaux immeubles résidentiels de l'État dans le cadre de l'élargissement du parc immobilier de l'État ;
- Mettre en place un mécanisme d'amélioration de l'habitat sur toute l'étendue de la Province Orientale.

1.4. INFRASTRUCTURES EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES

1) État des lieux

- Délabrement et non-modernisation des infrastructures éducatives, culturelles et sportives ;
- Absence d'un plan-directeur de modernisation des infrastructures éducatives, culturelles et sportives ;
- Spoliation des espaces éducatifs et sportifs.

2) Objectifs spécifiques

- Doter la Province des infrastructures éducatives, culturelles et sportives modernes et intégrées dans les agglomérations ;
- Doter la Province d'un plan-directeur de modernisation des infrastructures éducatives, culturelles et sportives.

3) Résultats attendus

- Certaines infrastructures éducatives, culturelles et sportives modernes et modernisées disponibles ;
- Les études et le plan-directeur sur la modernisation des infrastructures éducatives, culturelles et sportives élaborées.

4) Actions à mener

- S'impliquer dans les projets de réhabilitation, de construction, de modernisation et d'équipement des infrastructures éducatives, culturelles et sportives initiés par le Gouvernement central ou les Partenaires au développement ;
- Élaborer le plan-directeur de construction des infrastructures éducatives, culturelles et sportives ;
- Réhabiliter et construire les infrastructures éducatives, culturelles et sportives ;
- Mettre en place un mécanisme institutionnel de récupération des certains espaces spoliés pour l'implantation et l'extension des infrastructures éducatives, culturelles et sportives ;
- Élaborer et exécuter un programme de réhabilitation et d'équipement des infrastructures éducatives dans quelques agglomérations de la Province.

1.5. INFRASTRUCTURES SANITAIRES ET SOCIALES

1) État des lieux

- Détérioration de certaines et abandon d'autres infrastructures sanitaires et sociales;
- Insuffisance des infrastructures sanitaires et sociales ;
- Absence d'un Plan-directeur de réhabilitation, de construction, de modernisation et d'équipement des infrastructures sanitaires et sociales.

2) Objectifs spécifiques

- Doter la Province des infrastructures sanitaires et sociales modernes ;
- Doter la Province d'un Plan-directeur de modernisation des infrastructures sanitaires et sociales.

3) Résultats attendus

- Les infrastructures sanitaires et sociales réhabilitées, construites, modernisées et équipées disponibles ;
- Le plan-directeur de modernisation des infrastructures sanitaires et sociales élaboré.

4) Actions à mener

- Réhabiliter, construire, moderniser et équiper des infrastructures sanitaires et sociales ;

- S'impliquer dans les projets de réhabilitation, de construction, de modernisation et d'équipement de certaines infrastructures sanitaires et sociales initiés par le Gouvernement central ou les Partenaires au développement ;
- Élaborer le plan-directeur de réhabilitation, de construction, de modernisation et d'équipement des infrastructures sanitaires et sociales ;
- Identifier les Partenaires au développement dans le domaine sanitaire et social en vue de leur implication.

1.6. DE L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES ET DE LA MOBILISATION DES INVESTISSEMENTS

1) État des lieux

- La persistance des tracasseries policières, administratives et fiscales accrues ;
- l'absence d'appui considérable pour la mise en œuvre réelle de l'agence pour la promotion des investissements et le financement de la Province Orientale (APIF en sigle);
- l'absence d'une gouvernance locale responsable en matière économique, commerciale et financière ;
- la perversion des mœurs politiques, économiques et sociales dans la Province ;
- l'absence d'un plan-directeur d'intégration commerciale et régionale de la Province Orientale ;
- l'absence d'appui institutionnel au développement du système bancaire formel ;
- l'absence d'une administration propre de la Province Orientale indépendamment des services déconcentrés du pouvoir central ;
- la faible implantation des services de la nouvelle technologie de l'information et de la communication ;
- la faible implication de l'Agence nationale de promotion des investissements (ANAPI) dans la promotion des investissements en province ;
- la faiblesse des stratégies de vente de l'image de la Province auprès des investisseurs.

2) Objectifs spécifiques

- Améliorer le climat des affaires ;
- Mobiliser les investissements.

3) Résultats attendus

- Le climat des affaires amélioré ;
- Les investissements mobilisés.

4) Actions à mener

- Organiser une gouvernance responsable et assainir les mœurs politique, économique, financier et social ;

- Appuyer l'Agence pour la promotion des investissements et de financement de la Province Orientale, en sigle « APIF/PO » notamment dans la mise en place d'un fonds d'investissement ;
- Appuyer le développement du système bancaire formel ;
- Améliorer les conditions d'accueil aux aéroports, miroirs des villes de la Province Orientale ;
- Favoriser le retour de la Diaspora provinciale pour les investissements dans la Province ;
- Favoriser l'implication du Fonds de promotion de l'industrie (FPI) dans le financement en vue de la relance des unités industrielles existantes et de la création de nouvelles ;
- Favoriser la création des sociétés productrices des biens et des services ;
- Combattre les tracasseries policières, militaires, administratives et fiscales ;
- S'impliquer dans la couverture des réseaux de télécommunication sur toute l'étendue de la Province Orientales ;
- Promouvoir sur toute l'étendue de la Province, la vulgarisation du Code des investissements et des mesures relatives à l'amélioration du climat des affaires et des investissements ;
- Mettre à la disposition des investisseurs un *vade me cum* sur les systèmes fiscal et para fiscal par secteur d'activité et aussi un guide des affaires sur l'environnement entrepreneurial dans la Province Orientale.

2. DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

1.1. DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

1) État des lieux

- Confusion entre les Chefs Secteurs/Chefferies et les Administrateurs du Territoire dans la perception des recettes reconnues aux seules ETD ;
- Méfiance à l'endroit des Commissaires de District, des Chefs de Poste d'Encadrement Administratif et des Chefs des Cités dont les entités ne font plus partie de la nomenclature territoriale de par la loi ;
- Absences et /ou insuffisance de moyens financiers pour le fonctionnement.

2) Objectifs spécifiques

- Améliorer la gouvernance politique et administrative et restaurer la territoriale de développement ;
- Appuyer la mise en œuvre du processus de la Décentralisation territoriale ;
- Appuyer le processus de la création des nouvelles villes et communes ;
- Appuyer le parachèvement de l'arsenal juridique et de l'architecture institutionnelle infra province.

3) Résultats attendus

- La gouvernance politique et administrative améliorée ;
- La Territoriale de développement restaurée ;
- Le processus de la Décentralisation territoriale appuyée ;

- Les nouvelles villes et communes créées.

4) Actions à mener

- Faire le suivi du dossier de l'érection des différentes agglomérations de la Province Orientale en villes et communes conformément aux dispositions légales en la matière ;
- Renforcer la capacité technique et opérationnelle des agents et cadres de la territoriale, notamment par le recyclage sectoriel et périodique ;
- Sécuriser les Commissaires de District, les chefs de Poste d'Encadrement Administratif et des Cités ;
- Harmoniser la Décentralisation et la Déconcentration ;

2.1. DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

1) État des lieux

- l'insuffisance de services publics provinciaux et locaux ;
- la timide implantation de la Fonction publique provinciale ;
- la vétusté des infrastructures, le manque de mobilier adéquat ainsi que des équipements informatiques ;
- la non-maîtrise des effectifs des agents de l'État en général et des compétences exclusives des provinces en particulier ;
- la politisation à outrance des services publics ;
- la corruption, le détournement des deniers publics, les concussions et les tracasseries administratives ;
- le recrutement anarchique du personnel administratif en dehors de la procédure légale et réglementaire ;
- le clientélisme dans les affaires de l'État ;
- le vieillissement du personnel de l'administration publique ;
- la non-mécanisation des nouvelles unités ;
- le paradoxe entre le grade et le salaire alloué ;
- les grèves récurrentes ;
- le non-paiement des indemnités de fin carrière et les frais de rapatriement des retraités et rentiers ;
- la non représentation des services de la fonction publique dans la plupart de territoires ;
- l'entêtement des agents aux mutations et aux permutations ainsi que des intérim prolongés.

2) Objectifs spécifiques

- Améliorer la gouvernance administrative ;
- Appuyer le processus de la mise en œuvre de la Décentralisation administrative ;
- Appuyer l'application des recommandations de la stratégie nationale de transfert des compétences et des ressources aux provinces et aux ETD.

3) Résultats attendus

- La gouvernance administrative améliorée ;

- La mise en œuvre de la Décentralisation administrative appuyée;
- Les recommandations de la stratégie nationale de transfert des compétences et ressources appliquées

4) Actions à mener

- Faire appliquer les textes légaux et réglementaires en rapport avec la Fonction publique provinciale ;
- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des agents des carrières des services publics ;
- Faire le plaidoyer pour l'accélération du processus de contrôle biométrique des agents et fonctionnaires de l'Etat;
- Faire le plaidoyer pour une retraite accompagnée ;
- Faire le plaidoyer pour la mécanisation de nouvelles unités en vue de la sécurisation de leur carrière ;
- Appuyer l'observatoire du code d'éthique professionnel, en sigle OCEP, qui a en charge la promotion, la diffusion et la vulgarisation du code de bonne conduite de l'agent public de l'Etat ;
- Mettre en place un cadre permanent de concertation entre les syndicats et le gouvernement provincial ;
- Appliquer les textes légaux en matière d'intérim et de mutation ou permutation ;
- Harmoniser le salaire au grade correspondant ;
- Installer les antennes de la fonction publique dans tous les territoires de la Province Orientale pour la maîtrise d'effectif et le suivi de paie, faute de bancarisation dans les territoires ;
- Responsabiliser la gestion du personnel de carrière des services publics et établissements publics provinciaux au Ministre provincial ayant en charge la Fonction publique.

3. DE LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

3.1. DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE

1) État des lieux

- Absence du Budget-Programme ;
- Non-utilisation des instruments budgétaires retenus par la Loi des Finances publiques ;
- Élaboration des prévisions budgétaires non réalistes ;
- Faible évaluation des ressources issues de dons extérieurs et intérieurs aux projets ;
- Absence des objectifs budgétaires pluriannuels.

2) Objectif spécifique

- Appliquer une politique budgétaire axée sur le résultat.

3) Résultat attendu

- Une politique budgétaire axée sur le résultat appliquée.

4) Actions à mener

- Élaborer un Budget-Programme triennal ;
- Définir les objectifs budgétaires pluriannuels ;
- Élaborer le cadre de dépenses ainsi que le cadre de dépenses sectorielles à moyen terme ;
- Obtenir la liste complète des Budgets-annexes et des projets pilotés par les Partenaires au développement ;
- Mettre en place des indicateurs de performance pour le suivi et contrôle ;
- Créer et organiser la Direction du Budget de la Province Orientale ;
- Améliorer le taux d'exécution du Budget.

3.2. DE L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES ET DE LA CREATION DU PORTE-FEUILLE DE LA PROVINCE

1) État des lieux

Les finances publiques de la Province se caractérisent par :

- la désorganisation des circuits de perception des recettes publiques de la Province ;
- la circulation des imprimés parallèles ;
- l'absence du Trésor public de la Province Orientale ;
- l'absence de la Chaîne de la dépense publique de la Province ;
- la désorganisation de la Comptabilité d'ordonnancement et de trésorerie ;
- la centralisation de l'exécution du Budget au Gouvernorat de la Province Orientale ;
- le faible niveau d'exécution du Budget de la Province ;
- l'absence d'un Budget-programme pluriannuel ;
- l'absence du Cadre budgétaire à moyen terme, du Cadre de dépense à moyen terme et du Cadre de dépense sectorielle à moyen terme ;
- l'absence de la structure de contrôle et de passation des marchés publics en Province ;
- l'absence des organes administratifs locaux de contrôle et d'audit des finances de la Province Orientale ;
- l'inexistence du mécanisme de prise des participations de la Province dans les entreprises existantes et à créer.

2) Objectifs spécifiques

- Maximiser les recettes propres de la Province ;
- Gérer de manière transparente et rationnelle les finances de la Province.

3) Résultats attendus

- Les recettes propres de la Province maximisées ;
- La transparence et la gestion rationnelle des finances de la Province assurées.

4) Actions à mener

- Restructurer et moderniser l'Administration financière de la Province Orientale (DRPO) ;
- Sécuriser les imprimés administratifs et de valeur ;
- Sécuriser et bancariser les deniers publics de la Province Orientale ;
- Créer, organiser et faire fonctionner la Direction du Trésor et d'Ordonnancement ;
- Organiser et faire fonctionner la Direction de la Paie et la Direction du Contrôle des Marchés publics de la Province ;
- Organiser et faire fonctionner les Cellules de Passation des Marchés publics ;
- Organiser et faire fonctionner l'Inspection des Finances de la Province Orientale ;
- Rechercher des participations dans les entreprises existantes ou à créer ;
- Décentraliser le rôle d'ordonnateur par ministère sectoriel ;
- Responsabiliser la gestion d'assiette par ministère sectoriel.

4. DE LA GOUVERNANCE JUDICIAIRE, DE LA SECURITE ET ORDRE PUBLIC ET DE LA MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE

4.1. DE LA GOUVERNANCE JUDICIAIRE

1) État des lieux

- Les conditions de détention dans les maisons d'arrêt déplorables et leur nombre insuffisant ;
- Le faible déploiement des Tribunaux de Paix dans les territoires ;
- L'impunité manifeste et accrue ;
- L'absence des tribunaux pour enfants, tribunaux de commerce, tribunaux de travail ;
- La faible prestation des services pénitentiaires ;
- L'insuffisance des effectifs des magistrats et du personnel judiciaire ;
- La non socialisation de la population carcérale ;
- L'absence du système de gestion informatisée ;
- La pratique de la corruption et de la concussion généralisées et institutionnalisées.

2) Objectif spécifique

- Promouvoir la bonne gouvernance de l'appareil judiciaire.

3) Résultat attendu

- La bonne gouvernance de l'appareil judiciaire restaurée.

4) Actions à mener

- Réhabiliter les maisons d'arrêt et les prisons, et en construire de nouvelles ;
- S'impliquer dans le déploiement des Tribunaux de Paix, à raison de un par territoire ;
- Lutter contre l'impunité ;

- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail des magistrats et du personnel judiciaire ;
- S'impliquer dans le déploiement des tribunaux pour enfants, de commerce et du travail ;
- Resocialiser la population carcérale ;
- Lutter contre la corruption et la concussion dans la distribution de la justice.

4.2. DE LA SECURITE ET DE L'ORDRE PUBLIC

1) État des lieux

- Incursion répétée des rebelles ougandais de la LRA (Lord Resistance Army) dans les districts du Haut-Uélé et du Bas-Uélé en provenance de la République Centrafricaine ;
- Faiblesses constatées dans la gestion de phénomène envahisseurs et éleveurs « Mbororo » présents dans le Haut et Bas Uélé ;
- Présence des miliciens dans une partie du district de l'Ituri et des Maï-maï dans le territoire de Bafwasende ;
- Inertie et absence de collaboration de la population avec les services de sécurité en matière de sécurité ;
- Résurgence de la criminalité urbaine ;
- Présence des militaires dans les zones minières.

2) Objectif spécifique

- Restaurer la paix et la quiétude au sein de la population.

3) Résultat attendu

- La paix et la sécurité au sein de la population restaurées.

4) Actions à mener

- Appuyer les services étatiques de maintien de l'ordre et de sécurité (FARDC, PNC et ANR) dans les opérations de pacification des territoires de la Province Orientale ;
- Procéder au recensement et à l'identification des effectifs des envahisseurs éleveurs « Mbororo » ;
- Accentuer des actions pour l'élimination systématique des circuits d'infiltration des combattants LRA ;
- Appuyer le dialogue, la démobilisation, l'insertion et la neutralisation pure et simple des mouvements armés ;
- Organiser le dialogue franc avec la population autochtone pour la bonne gestion des parcs naturels et des aires protégées de la Province en impliquant tous les acteurs.
- Interdire la présence des militaires dans les zones minières.
- Organiser des patrouilles mixtes diurnes et nocturnes.

4.3. DE LA MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE

1) État des lieux

- Le recul économique et politique de la Province Orientale sur l'échiquier national ;
- La fragilisation de la solidarité provinciale ;
- L'émergence des antivaleurs ;
- Les inversions de vertus et de bonnes mœurs ;
- L'éloge du mal et le culte de la personnalité ;
- L'immoralité dans la gestion de la chose publique ;
- La mafia dans la gouvernance publique ;
- L'insalubrité généralisée.

2) Objectif spécifique

- Obtenir le changement de mentalité, la prise de conscience et l'amour de la patrie.

3) Résultat attendu

- Le changement des mentalités, la prise de conscience et l'amour de la patrie restaurés.

4) Actions à mener

- Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'amour du prochain, la citoyenneté, la conscience patriotique, la cohésion tant provinciale que nationale, l'honnêteté professionnelle, la probité intellectuelle et la dignité humaine ;
- Lutter contre les antivaleurs ;
- Primer le travail bien fait ;
- Promouvoir la justice distributive et l'équité ;
- Lutter contre les inégalités et les disparités dans le traitement sur tous les plans ;
- Vulgariser le code de bonne conduite de l'Agent public ;
- Éduquer la population à la salubrité publique ;
- Initier des projets communautaires d'encadrement des démobilisés ;
- Sensibiliser les groupes armés à déposer les armes et à intégrer l'armée régulière.

5. DE LA CULTURE ET DES ARTS, DE LA JEUNESSE, DU SPORT ET DES LOISIRS, DES MEDIAS ET DE LA PRESSE

5.1. DE LA CULTURE ET DES ARTS

1) État des lieux

- Faible implication du Gouvernement provincial dans les activités culturelles ;
- Faible volonté politique de soutien des œuvres d'arts et de l'esprit ;
- Absence d'un musée public dans la Province Orientale ;
- Absence d'un cadre d'exposition des œuvres d'arts ;
- Faible implication du Gouvernement provincial dans la gestion des archives et des bibliothèques ;
- Absence de promotion des œuvres musicales locales ;
- Absence de promotion du FESMAN (FESTIVAL "MABINA-MUCHEZO", une structure et un lieu d'expression des activités crée par l'arrêté provincial ;
- Inefficacité du Fonds de promotion culturelle (FPC).

2) Objectif spécifique

- Promouvoir la culture et les arts dans la Province Orientale dans toutes leurs diversités.

3) Résultat attendu

- La culture et les arts de la Province Orientale promus.

4) Actions à mener

- Récupérer et réhabiliter les infrastructures étatiques du secteur de la culture et des arts ;
- Créer, réhabiliter et équiper les lieux des arts de spectacle ;
- Promouvoir les artistes en arts plastiques et autres opérateurs culturels par des expositions d'œuvres d'art et par des spectacles sponsorisés ;
- Promouvoir la vente des œuvres d'art, littéraires et musicales locales ;
- Promouvoir le folklore et le ballet culturel de la Province Orientale ;
- Appuyer le Fonds de promotion culturelle (FPC) ;
- S'impliquer à l'implantation de la société congolaise des droits d'auteurs (SOCODA) dans la Province Orientale.
- Assurer l'installation des antennes provinciales du Fonds de Promotion Culturelle ;
- S'impliquer dans l'organisation de "FESMAN" pour l'émulation des activités.

5.2. DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

1) État des lieux

- Insuffisance d'encadrement des jeunes ;
- Faible organisation des colonies de vacances et de l'éducation de base, de proximité (initiation à la culture générale) ;
- Non-équipements des centres de formation des jeunes ;

- Chômage des jeunes ;
- Mariage précoce de la jeune fille ;
- Violence sexuelle à son encontre ;
- Délinquance juvénile et la prostitution des jeunes filles ;
- Persistance des phénomènes « toleka » et « kuluna » ;
- Consommation des drogues et la persistance des maladies sexuellement transmissibles ;
- Inexistence des structures d'incitation, d'encadrement et de promotion du scoutisme traditionnel et moderne en faveur de la jeunesse ;
- Faible revenu des parents ;
- Non-encadrement véritable des disciplines sportives ;
- Faible prestation des athlètes de la Province.
- Absence de prise en charge sociale des jeunes.

2) Objectif spécifique

- Améliorer l'encadrement de la jeunesse à travers les activités sportives, les loisirs sains ainsi que l'apprentissage aux métiers.

3) Résultat attendu

- L'encadrement de la jeunesse à travers les activités sportives et des loisirs sains ainsi que l'apprentissage aux métiers améliorés.

4) Actions à mener

- Célébrer la journée nationale des sports ;
- Célébrer la journée de l'enfant africain ;
- Célébrer la journée mondiale de la jeunesse ;
- Vulgariser la loi sportive en vigueur ;
- Réhabiliter le complexe sportif de Mangobo ;
- Réhabiliter et moderniser le stade Lumumba ;
- Réhabiliter les infrastructures éducatives, culturelles et sportives dans les quatre Districts de la Province ;
- Maximiser les recettes en luttant contre la fraude et les imprimés de valeur parallèle ;
- Promouvoir les centres récréatifs ;
- Recenser les établissements de loisirs et les catégorisés ;
- Récupérer les sites de loisirs spoliés ;
- Récupérer les terrains et les complexes sportifs spoliés ;
- Construire et équiper un stade de basketball dans la ville de Kisangani et dans les quatre Districts ;
- Redynamiser le Parlement des jeunes ;
- Encadrer les jeunes désœuvrés ;
- Lutter contre les violences sexuelles ;
- Soutenir financièrement le scoutisme traditionnels et urbains ;

- Financer et réorganiser le système de prise en charge des équipes et des athlètes en compétition tant nationale qu'internationale ;
- Lutter contre la consommation de la drogue et les maladies sexuellement transmissibles au sein de la Jeunesse.
- Organiser la sélection des athlètes en commençant par les entités de base et mettre en place une banque des données en la matière.
- Créer des centres de prise en charge des jeunes en situation difficile.
- Organiser des compétitions interscolaires au niveau des équipes.

5.3. DES MEDIAS ET DE LA PRESSE

1) État des lieux

- Absence d'un Bulletin officiel de la Province Orientale ;
- Prolifération des radios communautaires privées sans cahiers des charges ni dossiers en règle ;
- Absence d'imprimeries pour faciliter l'émergence de la presse écrite ;
- Non-respect de la déontologie par les professionnels des médias.
- Absence de la couverture médiatique officielle sur l'ensemble de la province.

2) Objectifs spécifiques

- Promouvoir et encadrer de manière efficiente les médias et la presse écrite de la Province.
- Améliorer la gouvernance en matière de la gestion des médias.
- Adapter les émissions aux cahiers des charges des médias.

3) Résultat attendu

- Les médias et les organes de presse de la Province promus et encadrés.

4) Actions à mener

- Créer et organiser les publications officielles et privées en ligne de la Province Orientale ;
- Encourager l'implantation des imprimeries modernes dans la Province Orientale ;
- Doter la station provinciale de la RTNC en émetteur onde courte de 10 Kw pour couvrir toute la Province ;
- Application stricte de la loi n°95-002 du 22 juin 1996 portant organisation et fonctionnement de la presse en République Démocratique du Congo ;
- Organiser des séminaires de formation périodique et saisonnière à l'intention des organes de presse locaux ;
- Réglementer la diffusion de la publicité, des clips et des films dans les médias ;
- Concevoir la politique provinciale en matière de presse et information.
- Exiger et faire respecter le cahier des charges des médias ;
- Renforcer l'observatoire des médias ;

- Maximiser les recettes de l'audiovisuelle ;
- Célébrer les journées de la presse ;
- Recenser et inspecter les organes de la presse de la Province

5.4. DE LA NOUVELLE CITOYENNETE

1) Etat de lieux

- Manque de patriotisme ;
- Non-respect de biens communs ;
- Dépravation des mœurs ;
- Absence de civisme fiscale ;
- Banditisme et phénomène KULUNA.

2) Objectifs spécifiques

- Formation de l'éveil de conscience nationale sur la gestion de la chose publique ;
- L'esprit de patriotisme.

3) Résultat attendu

- Eveil de la conscience nationale et l'esprit de patriotisme promu.

4) Actions à mener

- Implanter un service public à l'instar de la Division Provinciale pour s'occuper des questions liées à la nouvelle citoyenneté à travers les Districts et les Territoires de la Province ;
- Vulgariser le code de bonne conduite de l'agent public de l'Etat dans tous les services à travers la Province ;
- Organiser les journées portes ouvertes et par les medias pour sensibiliser les différentes couches de la population au civisme et au patriotisme ;
- Organiser des missions de service pour la vulgarisation et la sensibilisation des principes fondamentaux et des acquis de la nouvelle citoyenneté dans toute la Province ;
- Organiser les travaux d'assainissement du milieu en partenariat avec les Ministères provinciaux des Travaux Publics et Aménagement du Territoire ;
- Appuyer les activités des ONG locales œuvrant dans ce secteur en collaboration avec la Division Provinciale des droits humains ;
- Visiter et répertorier les associations culturelles ad hoc en collaboration avec le Ministère provincial ayant la réforme culturelle dans ses attributions ;
- Primer les compatriotes et les associations ayant fait preuve de loyauté, justice, honnêteté en milieu professionnel ou autres.

5.5. DES RELATIONS AVEC L'ASSEMBLEE PROVINCIALE

1) Etat de lieux

- Le fonctionnement régulier des deux Institutions Politiques Provinciales entraîne des questions qui nécessitent une franche collaboration dans l'intérêt de la Province.

2) Objectif spécifique

- Promouvoir et consolider les mécanismes des relations de collaboration avec l'Assemblée Provinciale.

3) Résultat attendu

- Mécanismes des collaborations promus.

4) Actions à mener

- Initier des consultations pour discuter des sujets d'actualités de la Province ;
- Récolter les avis et considérations des Députés provinciaux sur les actions à mener ou menées par les Gouvernement Provincial ;
- Veiller au respect des échéances constitutionnelles des devoirs de chaque institution vis-à-vis de l'autre ;
- Régler tout conflit ou malentendu entre les Institutions ;
- Faciliter le circuit d'information et d'échange entre deux organes Politique de la Province ;
- Collaborer dans la convocation et la fixation de l'ordre du jour des séances plénières ou en hui clos pour toute question soumise à l'Assemblée Provinciale par le Gouvernement Provincial ;
- Assurer le suivi et l'exécution de toutes les tâches confiés par le Gouvernement Provincial au Ministère ayant les Relations avec le Parlement dans ses attributions ;
- Répondre aux questions orales ou écrites avec ou sans débat, aux questions d'actualité, aux commissions d'enquêtes et audition par les commissions de l'Assemblée Provinciale adressées au Gouvernement Provincial ;
- Représenter le Gouvernement Provincial dans les débats de l'Assemblée Provinciale.

**PILIER
II**

**DE LA DIVERSITE
ECONOMIQUE, DE
L'ACCELERATION
DE LA CROIS-
SANCE, DU COM-
MERCE ET DE
L'EMPLOI**

Pilier II

DE LA DIVERSITE ECONOMIQUE, DE L'ACCELERATION DE LA CROISSANCE, DU COMMERCE ET DE L'EMPLOI

1. DE LA DIVERSITE ECONOMIQUE ET DE L'ACCELERATION DE LA CROISSANCE DE L'ECONOMIE

1) État des lieux

- le délabrement très prononcé du tissu économique ;
- la diminution sensible de la production intérieure ;
- la faiblesse du pouvoir d'achat de la population ;
- la dégradation très prononcée des voies de communication ;
- le vieillissement des plantations et l'abandon des entreprises agricoles ;
- la fermeture et la faillite de plusieurs sociétés industrielles, commerciales, bancaires ainsi que des coopératives d'épargne et de crédits ;
- l'abandon de la pêche industrielle ;
- la détérioration du climat des affaires ;
- la baisse des activités due aux difficultés des approvisionnements ;
- la vétusté de l'outil de production des sociétés industrielles et minières.

2) Objectif spécifique

- Relancer les activités économiques.

3) Résultat attendu

- Les activités économiques relancées.

4) Actions à mener

- Organiser des conférences économiques dans les quatre districts en prélude de la conférence économique de la Province Orientale avec le concours des partenaires économiques et de développement ;
- Encourager la relance des industries existantes et faciliter l'implantation des nouvelles industries, notamment : les industries de transformations des produits locaux ;
- Plaider pour la construction et la réhabilitation des plusieurs centrales hydro-électriques et thermiques ;
- S'impliquer pour la mise en œuvre de la cimenterie de la Province Orientale ;
- Mettre en place un fonds de développement de la Province Orientale.
- Soutenir l'implantation des structures bancaires à l'intérieur de la Province et la bancarisation des circuits des opérations financières de la Province.

1.1. DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

1) État des lieux

- le désengagement des autorités locales dans l'appui technique et financier aux acteurs de développement agricole ;
- les tracasseries policières et administratives récurrentes ;
- les conflits fonciers ;
- le déficit d'encadrement des agriculteurs, des pêcheurs et des éleveurs ;
- le caractère traditionnel des méthodes de production ;
- la vétusté des unités agroindustrielles ;
- le mauvais état des voies de communication ;
- les difficultés d'accès au crédit financier ;
- l'exode rural ;
- l'exploitation minière artisanale ;
- le faible encadrement des industries existantes, notamment : la PHC/Lokutu, la Busira-Lomami, la Sorgeri, la Sokimo, etc.
- le faible encadrement des structures d'appui : Inera, Senasem, Senama.
- la faible opérationnalisation de la production agricole.

2) Objectif spécifique

- Relancer les activités de la production agricole, d'élevage et de pêche.

3) Résultat attendu

- Les activités de la production agricole, d'élevage et de pêche relancées.

4) Actions à mener***a) Dans le domaine agricole***

- Identifier les cultures prioritaires et promouvoir leurs productions ;
- Appuyer la production des cultures vivrières et maraichères notamment : le riz, le manioc, les bananes plantains, le haricot, les arachides, le maïs et pomme de terre, choux, ciboule, poireaux, piments, poivron, aubergine, oignon, amarante, gombo, tomate ;
- Encourager les cultures pérennes non-vivrières et non maraichères notamment : l'hévéa, le coton, le palmier en huile, le cacao ;
- Planter des fermes agricoles pilotes à travers les structures publiques ;
- Organiser un fonds de développement et de coopérative agricole ;
- Vulgariser et encadrer les paysans dans les techniques agricoles modernes ;
- Rechercher les investisseurs pour relancer le secteur de l'agriculture ;
- Mécaniser l'agriculture selon les espaces cultivables ;
- Distribuer aux ménages agricoles les matériels aratoires, les intrants agricoles ainsi que les produits zoo-phytosanitaires ;
- Organiser les points de vente de produits agricoles ;
- Vulgariser les textes légaux et réglementaires en matière agricole ;

- Élaborer le plan-directeur provincial du secteur agricole.
- Repartir des filières par zones agricoles propices ;
- Réactualiser le répertoire des zones agricoles dans chaque territoire tout en identifiant les villages à haute intensité agricole et en tenant compte des filières agricoles spécifiques à chaque zone identifiée ;
- Rationaliser la gestion des tracteurs mis à la disposition des districts et territoires par leur répartition équitable dans les zones savaniques de l'Ituri et ailleurs où il y a possibilité de rentabiliser leur usage ;
- Poursuivre les processus de mécanisation de l'agriculture dans chaque territoire pour une exploitation agricole sédentaire conformément au programme du Gouvernement de la République ;
- Appuyer les opérateurs agricoles paysans en intrants de première nécessité (outils, semences, produits pharmaceutiques) et l'installation d'un moniteur agricole dans chaque groupement pour une meilleure organisation de la production agricole mais aussi la rationalisation de l'utilisation des tracteurs qui y sont affectés dans le but d'optimiser leur rendement ;
- Recruter des conducteurs des tracteurs pour chaque territoire ;
- Développer un champ pilote autour des principales agglomérations (hinterland d'Isiro, de Buta, de la Yangambi et de Bunia ainsi que dans les chefferies et secteurs) ;
- Relancer et implanter progressivement les antennes du Service National de Semences (SENASEM) dans les chefs-lieux des districts et territoires pour la multiplication des semences améliorées à distribuer aux agriculteurs ;
- Privilégier dans les projets de développement agricole, l'exploitation familiale étant donné que la famille constitue l'unité économique de base ;
- Réhabiliter les écoles professionnelles de formation technique agricole ;
- Mettre en place des moyens de lutte contre les phytopathologies, notamment la trachéomyose ;
- Identifier et récupérer les plantations abandonnées ;
- Relancer et organiser les comités locaux de développement agricole, CLDAG en sigle ; c'est-à-dire de petites coopératives agricoles dans les campagnes ;
- Lancer le programme de construction des points de vente des produits agricoles par filière ;
- Reformuler et redynamiser l'administration du secteur agricole dans chaque territoire, chefferie et secteur ;
- Signer des contrats de partenariat avec des organisations privées crédibles, spécialisées dans le domaine de l'agriculture ;
- Accroître suffisamment le budget du secteur agricole ;
- Mettre en place des centres pilotes de mécanisation agricole ;
- Accroître le budget alloué à l'agriculture ;
- Reformuler et redynamiser l'Administration du secteur agricole et signer des contrats de partenariat avec les organisations privées crédibles, spécialisées dans les domaines d'agriculture ;

b) Volet élevage des gros et petit bétails

- Identifier les problèmes réels liés à la production et à la santé animale ;
- Identifier et récupérer les fermes de l'État exploitées par des particuliers ou abandonnées ;
- Elaborer un plan général de réhabilitation et de modernisation des anciennes laiteries et beurreries, des abattoirs publics et des services vétérinaires;
- Fournir les intrants vétérinaires aux éleveurs ;
- Aménager les anciens et créer des nouveaux pâturages collectifs ;
- Relancer les anciens et créer des nouveaux marchés de bétail ;
- Renforcer les capacités des agents vétérinaires et éleveurs pour la lutte contre les maladies de bétail (peste, fièvre aphteuse) ;
- Créer des fermes pilotes ;
- Organiser un fonds de développement et de coopérative d'élevage ;
- Promouvoir des fermes avicoles dans chaque chef-lieu de districts, de territoires et autour des principales agglomérations de la Province ;
- Encadrer et assister les éleveurs traditionnels des volailles
- Rechercher les investisseurs pour la relance de secteur de l'élevage.

c) Volet pêche

- Organiser, structurer et réglementer la pêche dans le lac Albert, sur le fleuve Congo, les rivières Aruwimi et Lomami, etc.
- Organiser un fonds de développement et de coopérative de pêche ;
- Promouvoir la pisciculture par l'encadrement des pisciculteurs ;
- Relancer les étangs piscicoles de Yaekama à Isangi et ailleurs où le besoin se fait sentir ;
- Acheter quelques unités flottantes (baleinière) pour une modernisation progressive de la pêche sur le Lac Albert, le fleuve Congo et les rivières navigables de la Province.
- Implanter les chaînes de froids dans des centres des productions animales aux fins de la conservation des produits frais (viandes et poissons issus de fermes et étangs pilotes) ;
- Rechercher les investisseurs pour la relance de secteur de pêche.

d) Volet élevage de volaille

- Promouvoir des fermes avicoles dans chaque chef-lieu de Districts, de Territoires et autour des principales agglomérations de la Province ;
- Encadrer et assister les éleveurs traditionnels des volailles en intrants ;
- Organiser et créer le marché des volailles à travers la Province.

1.2. DU DEVELOPPEMENT RURAL**1) État des lieux**

- le mauvais état des voies de desserte agricole ;

- l'absence d'un programme cohérent d'adduction d'eau et d'assainissement en milieu rural ;
- la rareté des projets de construction et d'entretien des marchés publics en milieu rural ;
- l'absence de l'électricité en milieu rural ;
- l'absence d'une politique d'habitat rural ;
- l'absence d'un plan-directeur sur le développement rural ;
- le non-encadrement des coopératives paysannes.

2) Objectif spécifique

- Améliorer les conditions socioéconomiques de la population en milieu rural.

3) Résultat attendu

- Les conditions socioéconomiques de la population en milieu rural améliorées.

4) Actions à mener

- Réhabiliter les voies de dessertes agricoles ;
- Entretien des voies de dessertes agricoles ciblées par cantonnage manuel et par la méthode Himo en impliquant les comités locaux d'entretien et de réhabilitation ;
- Encadrer les paysans et les regrouper dans des coopératives et associations corporatives en milieu rural ;
- Appuyer les coopératives paysannes existantes ;
- Poursuivre les opérations de forage, d'aménagement des puits et d'adduction d'eau potable dans les principales agglomérations rurales ainsi que dans l'hinterland de la ville de Kisangani ;
- Élaborer le plan-directeur sur le développement rural ;
- Élaborer et réaliser des projets de construction des marchés publics en milieu rural ;
- Promouvoir l'habitat moderne en milieu rural ;
- Appuyer la population rurale par les matériels aratoires ;
- Encourager l'implantation progressive des radios communautaires dans chaque territoire et les grandes agglomérations ;
- Valoriser l'Inspection provinciale du Développement Rural avec ses différents services ;
- Appuyer les coopératives des milieux ruraux par création des structures de microcrédit ;
- Promouvoir l'électrification rurale par la construction progressive des micro-barrages ou par la dotation des kits des panneaux solaires pour leur desserte ;
- Mettre en place un programme continu de sensibilisation et de mobilisation communautaire ;
- Renforcer les capacités des agents de services d'information rurale ;
- Réaliser des forages et l'aménagement des puits et adduction d'eau potable dans les principales agglomérations rurales, notamment dans l'hinterland de la ville de Kisangani et les différents chefs-lieux des territoires ;
- Assainir l'habitat dans les milieux ruraux par un aménagement conséquent ;

- Sensibiliser la population rurale dans la lutte contre VIH/SIDA ;
- renforcer les capacités d'intervention de la Direction des Voies de Dessertes Agricoles (DVDA) ;
- construire et /ou réhabiliter les marchés en milieu rural.

1.3. DE L'INDUSTRIE

1) État des lieux

- Non-respect des cahiers des charges signés par les industries extractives ;
- Absence d'appui à la promotion des petites et moyennes entreprises industrielles ;
- Inexistence de politique de relance des filières agroindustrielles en Province Orientale.

2) Objectif spécifique

- Promotion des industries dans la Province Orientale.

3) Résultat attendu

- Les industries dans la Province Orientale promues.

4) Actions à mener

- Relancer les industries de savonnerie ;
- Appliquer les mesures d'intégration des petites et moyennes entreprises de la Province aux activités de sous-traitance de grands exploitants miniers en Province Orientale ;
- Appuyer les gens de métiers et les hommes d'affaires à la création de micros et petites industries locales ;
- Promouvoir l'installation des unités de fabrication à base de ciment et de granulats ;
- Promouvoir l'installation des unités de briqueterie et de tuilerie modernes à base d'argile ;
- Promouvoir l'installation des plusieurs usines-ateliers de menuiserie et ébénisterie ;
- Promouvoir l'installation des plusieurs centrales de traitement de granulats dans la Province Orientale ;
- Encourager la relance des filières de l'industrie du coton, du café, du cacao, du caoutchouc, du riz et de palmier à huile ;
- S'impliquer dans la construction de l'usine de bière par la firme Heineken à Bunia ;
- Négocier avec la firme Castel la réouverture de l'usine de bière de la Bracongo à Isiro ;

1.4. DE L'ENTREPRENARIAT

1) État des lieux

- Absence d'appui à la promotion des bureaux d'études ;
- Absence d'appui à la relance des entreprises de construction et à la création de petites et moyennes entreprises de construction et de technologies diverses ;

- Absence d'identification des entrepreneurs locaux.

2) Objectif spécifique

- Promouvoir l'entrepreneuriat privé en Province Orientale.

3) Résultat attendu

- L'entrepreneuriat privé en Province Orientale promu.

4) Actions à mener

- Appuyer la création et la promotion des bureaux d'études ;
- Appuyer la création et la promotion des entreprises de construction et de technologies diverses ;
- Appuyer l'entrepreneuriat privé en Province Orientale ;
- Appuyer l'organisation des séminaires de formation, recyclage et mise à niveau en faveur de petites et moyennes entreprises ;
- Identifier et encourager les initiatives privées ;
- Assurer la promotion des produits de l'entrepreneuriat local.

1.5. DES HYDROCARBURES

1) État des lieux

- Absence de l'implication de la Province dans le processus de l'exploitation des blocs pétroliers du Lac Albert ;
- Non-maîtrise de la commercialisation des produits pétroliers à l'Est de la Province ;
- Irrégularité de l'approvisionnement en produits pétroliers ;
- Spéculation dans la fixation de prix ;
- Insuffisance des stations de vente dans la province ;
- Absence de suivi et d'encadrement des produits pétroliers fournis par les Kadhafi.

2) Objectifs spécifiques

- Obtenir la contrepartie de la Province dans l'exploitation des gisements pétroliers ;
- Maîtriser les circuits d'importation et de commercialisation des produits pétroliers dans la Province orientale en vue d'un encadrement efficient.

3) Résultats attendus

- La contrepartie de la Province Orientale dans l'exploitation des gisements pétroliers obtenue ;
- Les circuits de commercialisation des produits pétroliers de la Province maîtrisés.

4) Actions à mener

- S'impliquer dans le processus de l'exploitation des blocs pétroliers du Lac Albert ;

- Encadrer les commerçants des produits pétroliers dans la commercialisation et la vente de carburant ;
- Veillez à l'approvisionnement régulier et ininterrompu de la Province en carburant pour éviter les ruptures de stock ;
- Assurer le suivi de la quote part provinciale sur les recettes des pétroliers producteurs ;
- Identifier et encadrer les revendeurs ;
- Encadrer les commerçants et harmoniser les prix de vente dans la province ;
- Encourager les hommes d'affaires à investir dans le secteur.

1.6. DE L'ENERGIE

1) État des lieux

- Insuffisance qualitative et quantitative d'approvisionnement en eau et de desserte en électricité ;
- Non-fonctionnement de cinq centres d'exploitation de la Régideso sur les dix centres que compte la Province Orientale ;
- Élargissement des réseaux de distribution inadapté au rythme de l'expansion des villes et cités de la Province ;
- Arrêt de la centrale thermique de Kisangani ;
- Vétusté des installations électriques et des canalisations d'eau potable ;
- Multiplication alarmante des raccordements pirates dans les réseaux électriques, exposant les populations au danger permanent ;
- Vol récurrent de câbles de distribution électrique souterrains et aériens ;
- Encourager la Regideso à doter les abonnés les compteurs.

2) Objectifs spécifiques

- améliorer la desserte en énergie électrique et en eau potable dans les zones urbaines et rurales ;
- Soutenir la politique de sécurisation du patrimoine de la SNEL.

3) Résultats attendus

- La desserte en énergie électrique et en eau potable améliorée;
- La politique de sécurisation du patrimoine de la SNEL soutenue.

4) Actions à mener

- S'impliquer aux projets de relance des activités de production d'eau potable initiés par le Gouvernement central par le biais de la Régideso ;
- S'impliquer aux projets de revitalisation des anciens centres non-opérationnels de la Régideso ;
- encourager la construction de nouvelles usines de captage, de traitement, de pompage, de stockage et de distribution d'eau potable ;

- Encourager la construction des plusieurs centrales hydroélectriques et thermiques en Province Orientale ;
- Appuyer le projet de l'électrification publique en énergie solaire dans les villes et chefs-lieux de la Province Orientale;
- Impliquer la SNEL dans l'élaboration des plans et schémas de d'aménagement du territoire.

1.7. DES MINES

1) États des lieux

- Baisse de la production minière artisanale ;
- Supervision insuffisante du flux de substances minérales, depuis la production jusqu'à la commercialisation ;
- Inefficacité de l'organisation de la filière de commercialisation et d'exportation des substances minérales ;
- Inefficacité de l'application des droits et taxes sur les transactions des substances minérales ;
- Manque de contrôle du circuit bancaire de transfert de fonds destinés à l'achat et à l'exportation des substances minérales par les opérateurs miniers ;
- Fuite massive de l'or vers le Nord-Kivu, l'Ouganda, le Sud-Soudan et le Nigéria à partir de Bafwasende, Bondo, Watsa, Aru, Bunia, Mambasa et Irumu suite à la porosité des espaces frontaliers ;
- Absence de suivi sur l'exploitation industrielle des substances minérales ;
- Non-implication des unités de sous-traitance des nationaux dans l'exploitation minière ;
- Faible collaboration entre les autorités politico-administratives locales et les sociétés industrielles d'exploitation minière ;
- Cadre légal et réglementaire obsolète.

2) Objectif spécifique

- Assurer la bonne gouvernance et la transparence dans le secteur minier.

3) Résultat attendu

- La bonne gouvernance et la transparence assurée dans le secteur minier.

4) Actions à mener

- Élaborer un plan-directeur sur l'exploitation des matières précieuses en tenant compte des impacts sociaux et environnementaux ;
- Accroître les statistiques de la production artisanale des substances minérales par le contrôle et une supervision efficiente du flux des minerais ;
- Réviser le Protocole d'accord entre le Gouvernement provincial, le Service d'appui au *Small scale minings* (SAESSCAM) et le Centre d'expertise et d'évaluation des substances minérales, précieuses et semi-précieuses du Congo (CEEC) ;

- Organiser efficacement le système de commercialisation et d'exploitation par un contrôle efficient de transaction d'achat et de vente des minerais ;
- Redynamiser et équiper la Police des mines sur toute l'étendue de la Province Orientale ;
- Créer des centres de négoce spéciaux pour le marché des minerais dans la ville de Kisangani et dans les autres chefs-lieux des districts, en l'occurrence Bunia, Buta et Isiro ;
- Veiller au respect des cahiers des charges signés par les Industries extractives avec les communautés locales ;
- Promouvoir la sous-traitance locale dans les industries d'exploitation minière ;
- Faire le plaidoyer pour l'accélération de la révision du code minier ;
- Actualiser la carte minière de la Province Orientale ;
- Lutter contre l'évasion et la fraude fiscale ;
- Veiller à l'application de la loi fiscale dans le secteur minier ;
- Mobiliser les recettes.

1.8. DE LA MOBILITE ET DES VOIES DE COMMUNICATION

1) État des lieux

- Ignorance de la législation en matière de la circulation routière ;
- Absence de parkings publics et des terminaux routiers dans les agglomérations ;
- Irrégularité d'approvisionnement des imprimés de valeur routiers ;
- Immixtion d'autres services qui prête à des conflits d'attribution ;
- Opacité de prélèvement des statistiques des mouvements migratoires et immigratoires des bateaux, baleinières, moteurs hors-bords et canons rapides ;
- Immixtion des autorités politico-administratives dans la gestion des traversées des rivières (Lobaie, Lindi, Uélé,...) ;
- Emergence des imprimés de valeur pirates et parallèles ;
- Non-respect de la clé de répartition des recettes à caractères national, provincial et local ;
- Absence de sociétés publiques ou privées de transport routier organisées ;
- Organisation insuffisante du transport en commun privé ;
- Persistance des moyens de transport rudimentaires non-conventionnels et non sécurisants, notamment le vélo et la pirogue non-motorisée ;
- Diminution sensible du trafic ferroviaire ;
- Arrêt de l'activité ferroviaire Aketi-Mungbere ;
- Non-praticabilité des voies lacustre et fluviale faute de dragage et de balisage ;
- Timide reprise de trafic sur le fleuve Congo ;
- Mauvais état et les capacités insuffisantes des ports ;
- Insuffisance des bacs et des ponts de traversée des cours d'eau ;
- Destruction des certains bacs par les éléments incontrôlés ;
- Abandon de plusieurs pistes et aérodromes en état de délabrement très avancé à l'intérieur de la Province ;
- Insuffisance des équipements modernes de sécurité et de contrôle de navigation aérienne en faveur des aéroports et aérodromes de la Province.

2) Objectifs spécifiques

- Faire appliquer la réglementation en vigueur ;
- améliorer la mobilité des biens et des personnes.

3) Résultats attendus

- La réglementation respectée ;
- La mobilité des biens et des personnes améliorée.

4) Actions à mener

- Vulgariser les textes légaux qui régissent la circulation routière ;
- Régulariser le mode d'acquisition d'imprimés de valeur ;
- Faire respecter les attributions de chaque service, notamment : PCR, FONER, DGM, POLICE, ARMEE, afin d'éviter l'éventuel chevauchement dans la mobilité et voies de communication ;
- Décourager l'engagement des autorités politico-administratives dans la gestion des traversées des rivières ;
- Rendre transparent le prélèvement des statistiques des mouvements migratoires et immigratoires des bateaux, baleinières, moteurs hors-bords et canons rapides ;
- Sécuriser les imprimés de valeur par la création d'un mécanisme de contrôle et de suivi efficace ;
- Faire respecter scrupuleusement la clé de répartition des recettes selon qu'il s'agisse des recettes nationales, provinciales et locales ;
- Appuyer la création de sociétés mixtes et privées de transport routier organisées dans les grands centres urbains de la Province Orientale ;
- Créer des parkings publics et des terminaux routiers dans les agglomérations ;
- Créer des terminaux routiers dans chaque agglomération suivant son niveau de trafic ;
- Élaborer le plan de numérotation des véhicules de transport en commun ;
- Envisager la signature d'un protocole d'accord avec un organisme public ou privé pour assurer le contrôle technique des véhicules ;
- Installer la balance de réglementation des tonnages ;
- Réguler les moyens de transports routiers et fluviaux rudimentaires ;
- Plaider pour la réhabilitation de tous les ports de la Province Orientale ;
- Plaider pour une campagne de dotation de bacs sur les rivières ;
- Plaider pour la relance de la Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC) et Chemin de fer des Uélés (CFU) ;
- Faire le plaidoyer pour Assainir, revitaliser et moderniser les trois aéroports nationaux de Bunia, de Buta et d'Isiro ainsi que l'aéroport international de Kisangani ;
- Revitaliser et moderniser les pistes et aérodromes de l'intérieur de la Province ;
- Inciter les investisseurs du secteur de transport aérien à s'implanter dans les entités à vocation économique de la Province avec des flottes aériennes commerciales inter-territoires permanentes ;
- Faire le plaidoyer au gouvernement central pour contrôler la fixation des prix de transport aérien ;

- S'impliquer au programme de dotation des équipements modernes de sécurité et de contrôle de navigation aérienne en faveur des aéroports et aérodromes de la Province.

1.9. DE L'EXPLOITATION FORESTIERE

1) État des lieux

- Non-respect des lois et règlements en matière d'exploitation forestière;
- Exportation accrue du bois sous forme de grume brute par voies routière et fluviale ;
- Non-respect des cahiers des charges par les exploitants forestiers ;
- Attributions des concessions forestières au niveau national sans consultation préalable des Provinces.

2) Objectif spécifique

- Améliorer la gouvernance forestière.

3) Résultats attendus

- La gouvernance forestière améliorée ;
- L'amélioration des recettes du Trésor public ;
- La fraude des ressources forestières atténuée.

4) Actions à mener

- Lutter contre l'exploitation forestière artisanale illégale ;
- Fixer un délai pour l'arrêt définitif de l'exportation du bois sous forme de grume brute et exiger le sciage et la transformation du bois en produit fins dans les entités proches des lieux de coupe ;
- S'impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre des cahiers des charges avec les communautés locales ;
- Faire la relecture des cahiers des charges en cours de validité ;
- S'impliquer dans l'octroi au niveau national des titres forestiers en Province Orientale ;
- Faire respecter les lois et règlements en vigueur dans le secteur forestier ;
- Augmenter le nombre des parcs à bois ;
- Rationaliser le processus d'estampillage des bois sciés sortant par le corridor Est ;
- Obtenir les plans d'exploitations forestières ;
- Faire respecter les cahiers de charges signés entre les sociétés forestières et les communautés locales ;
- S'impliquer dans la révision du code forestier.

1.10. DE L'INFRASTRUCTURES ROUTIERES

1) État des lieux

- Mauvais état des réseaux routiers d'intérêts national et provincial;
- L'enclavement et difficulté de ravitaillement de grands centres de consommation ;

- Délabrement prononcé des routes de desserte nationale ;
- Inaccessibilité des centres de production ruraux ;
- Sous-équipement et la non-opérationnalité des unités des services des travaux publics ;
- Absence de la maintenance permanente des tronçons routiers réhabilités ;
- Absence des ouvrages de drainage d'eaux de pluie et de ceux des barrières de pluie ;
- Mauvais état des ponts et des bacs.

N.B. La mauvaise gouvernance dans le secteur a conduit à :

- Un manque de transparence sur la rétrocession de 40% par le Fonds d'entretien routier (FONER) pour les routes d'intérêt provincial ;
- Une faible subvention par le FONER pour les travaux de réhabilitation et d'entretien des routes d'intérêt national par l'Office des routes et l'Office de voirie et drainage (OVD) ;
- Une mauvaise gestion du péage routier ;
- la non-maitrise par l'Administration Provinciale de la gestion par le FONER des installations des postes de péage sur les routes d'intérêt provincial et national conformément au protocole d'accord tripartite : Gouvernement Provincial – FEC – FONER.

2) Objectifs spécifiques

- Assurer la réhabilitation progressive et l'entretien permanent des routes nationales et provinciales dans la Province;
- désenclaver progressivement les centres de production ruraux.

3) Résultats attendus

- La réhabilitation progressive et l'entretien permanent des routes nationales et provinciales de la Province assurés ;
- Les centres de production ruraux progressivement désenclavés.

4) Actions à mener

- Assurer le suivi de l'exécution du plan-directeur de réhabilitation des infrastructures routières provinciales ;
- Mettre en œuvre un vaste programme de modernisation des ponts ;
- Réhabiliter et moderniser progressivement les routes d'intérêt national, provincial et local ;
- Construire et réhabiliter les ouvrages d'art sur les routes d'intérêt provincial et local ;
- Élaborer et mettre en œuvre le plan de réhabilitation et de modernisation de la voirie de Kisangani, Bunia, Buta, Isiro et Yangambi ainsi que des chefs-lieux des territoires et des agglomérations d'importance économique de la Province ;
- Asphalter et moderniser les axes routiers frontaliers et trans-provinciaux ;
- Organiser les barrières de pluie sur les routes en terre d'intérêt national et provincial ;

- Construire les ouvrages antiérosifs ;
- Rendre opérationnelles les unités des travaux publics ;
- S'impliquer dans le processus de construction du pont entre deux rives du fleuve Congo à Kisangani ;
- Assurer le suivi régulier d'allocation des subventions par le FONER en faveur de l'Office de voirie et drainage pour l'entretien de la voirie urbaine et de l'Office des routes pour l'entretien des routes d'intérêt national et provincial ;
- Assurer la rétrocession régulière et effective de 40% des recettes du FONER dus à la Province ;
- Veiller à la maintenance et à l'entretien permanents de tous les tronçons routiers de la Province ;
- Faire respecter la réglementation en vigueur en matière de protection du patrimoine routier ;
- Mettre sur pied des comités locaux d'entretien routier sous l'égide des responsables de la territoriale à tous les échelons, des représentants des patronats locaux et des ONGD.

1.11. DU TOURISME

1) État des lieux

- poches d'insécurité résiduelles ;
- enclavement de sites touristiques ;
- abandon de sites touristiques ;
- absence d'une politique de promotion du tourisme ;
- Absence d'investissement en industrie touristique.

2) Objectif spécifique

- Promouvoir progressivement les activités touristiques dans la Province Orientale.

3) Résultat attendu

- Les activités touristiques progressivement promues.

4) Actions à mener

- Restaurer progressivement les sites touristiques de la Province, notamment :
 - Les Chutes des pêcheurs Wagenia ;
 - Le Jardin zoologique de Kisangani ;
 - La Place des Martyrs à Kisangani ;
 - Le Rond-point du Canon à Kisangani ;
 - Hôtel de Poste ;
 - Piscine de l'Université de Kisangani ;
 - Monument Assossa-Gambela-Saïo ;
 - Tribunal de Niangara ;

- Le Cercle d'État au Plateau Médical à Kisangani ;
- Les Sites touristique de Wanie-Rukula au bord du fleuve Congo ;
- Le Centre de l'Afrique de Niangara ;
- Le Parc national de laMaïko ;
- Le Parc national de la Garamba ;
- Les Domaines de chasse d'Epi et de Bili-Uélé ;
- Le Château médiéval de Dungu ;
- La Réserve de faune à Okapi d'Épulu ;
- Le Mont-Hoyo, ses chutes, ses cascades et ses grottes ;
- Les Escarpements des Monts-Bleus ;
- Le Site minier de Mongwalu ;
- Le Site minier de Kerekere ;
- Le Site minier de Watsa ;
- Les Savanes à Safari d'Aru
- Le Lac Albert pour les randonnées et sports nautiques à Kasenyi et Mahagi-Port.
- Encourager la Création et la réhabilitation des auberges situées au sein des Parcs nationaux et différentes Réserves afin d'améliorer les conditions d'accueil des touristes ;
- Promouvoir la construction de nouveaux sites touristiques ;
- Promouvoir l'hôtellerie et les centres récréatifs ;
- Intégrer dans les plans de réhabilitation des routes interurbaines l'aménagement des points d'escale routière comprenant les commodités touristiques spécifiques ;
- Encourager le partenariat public-privé dans le domaine du tourisme ;
- Encourager la réhabilitation et la modernisation du grand hôtel Congo Palace en partenariat entre l'INSS, l'Etat et le secteur privé ;
- Maintenir la propreté et la beauté des villes, cités et agglomérations rurales ;
- L'organisation des émissions radiotélévisées pour la promotion du tourisme en Province Orientale ;
- Le renforcement des capacités de l'administration du tourisme et de l'Office National du Tourisme (ONT) en organisant des séminaires de formation aux agents ;
- Élaborer un plan-directeur provincial du secteur de tourisme ;
- Ouvrir des comptoirs d'informations touristiques dans les aéroports ;
- Redynamiser le Comité provincial d'homologation des hôtels ;
- Dresser l'état des lieux du secteur touristique de la Province Orientale en vue d'élaborer le guide touristique y relatifs en collaboration avec la Direction Provinciale de l'Office National de Tourisme et les agences du tourisme ;
- Organiser des randonnées touristiques par voies terrestre, lacustre et fluviale en collaboration avec le Ministère Provincial des Voies de Communication ;
- Maximiser les recettes de tourisme en faisant payer la taxe à tous les opérateurs économiques du domaine ;
- Participer aux conférences ou expositions locales, nationalises et internationales relatives au secteur du tourisme ;
- Appliquer et faire appliquer les textes légaux, les traités, conventions ou accords locaux, nationaux et internationaux en la matière ;

- Réhabiliter et créer des auberges situés au sien de parcs nationaux et différentes réserves pour améliorer les conditions d'accueil des touristes ;
- Encourager la création des nouveaux sites touristiques ;
- Promouvoir l'hôtellerie et les centres récréatifs ;
- Encourager le partenariat public-privé dans le domaine du tourisme ;
- Réhabiliter et moderniser le grand hôtel CONGO-PALACE en partenariat avec l'NSS et le Privé ;
- Maintenir la propreté et la beauté des villes, cités et agglomérations rurales ;
- Renforcer les capacités de l'administration de tourisme et de l'Office National de tourisme par des séminaires de formation aux agents ;
- Récupérer les sites touristiques spoliés ;
- Recenser les hôtels restaurants selon les catégories ;
- Redynamiser la Commission Provinciale d'Homologation ;
- Elaborer un plan directeur provincial du secteur du tourisme ;
- Célébrer la journée Mondiale du Tourisme.

2. DU COMMERCE

1) États des lieux

- l'impraticabilité de plusieurs réseaux de communication ;
- l'inadaptation des ponts aux nouvelles technologies des véhicules utilitaires ;
- la difficulté d'accès aux crédits bancaires ;
- la rupture assez fréquente des stocks des produits pétroliers dans les centres de consommations dont Kisangani ;
- la difficulté d'approvisionnement en carburant aussi bien dans la ville de Kisangani que dans les agglomérations de l'intérieur de la Province ;
- le recours à la monnaie étrangère dans les échanges commerciaux ;
- la pratique régulière des spéculations commerciales ;
- la pratique de la double comptabilité ;
- la prolifération excessive du secteur informel ;
- la fraude dans la pratique informelle ;
- l'absence d'organisation des petits commerces ;
- la hausse injustifiée des prix et la faiblesse du contrôle de qualité des produits ;
- une baisse sensible de la production minière artisanale ;
- l'absence de contrôle du petit commerce frontalier par la Province ;
- la peur d'évoluer dans le commerce formel ;
- la non-application effective de la réglementation sur le petit commerce en Province Orientale.

2) Objectifs spécifiques

- Garantir l'accessibilité de la population aux produits de première nécessité et manufacturés à des prix non-spéculatifs ;
- Endiguer la fraude et la spéculation ;
- Encourager l'utilisation de la monnaie nationale ;
- Intégrer et intensifier les échanges commerciaux transfrontaliers.

3) Résultats attendus

- Les produits de premières nécessités et les produits manufacturés rendus accessibles en quantités suffisantes aux populations à des prix non-spéculatifs ;
- La Province Orientale intégrée dans les échanges commerciaux de la région africaine ;
- La fraude et la spéculation atténuées ;
- L'utilisation de la monnaie nationale assurée ;
- L'accroissement des recettes réalisées au profit du Trésor public.

4) Actions à mener

- Assurer le contrôle des structures de prix et de la qualité des marchandises ;
- Prendre des mesures incitatives de l'encadrement des activités informelles ;
- Promouvoir l'accès aux circuits bancaires ;
- Mettre en place un guichet unique ;
- Organiser le trafic des mitrailles au niveau du poste douanier de Mahagi pour contourner les cargaisons qui passent par des petites pistes (Karombo, etc) ;
- Réglementer l'exportation du caoutchouc, café, bois, cacao ;
- Assurer et réorganiser les services de vente des produits pétroliers ;
- Contrôler le petit commerce frontalier des produits pétroliers et d'autres produits ;
- Plaider pour l'implication de la Province parmi les services autorisés aux frontières ;
- Veiller à la mise en œuvre de la réglementation sur l'exercice du petit commerce en Province Orientale ;
- Promouvoir l'implantation des messageries financières au niveau des zones frontalières ;
- Redynamiser les mécanismes de répression et des pratiques frauduleuses ;
- Créer des plates-formes logistiques pour la modernisation de la mobilité et du trafic économique aux frontières de la Province avec les pays voisins.

3. DE L'EMPLOI ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

1) État des lieux

- Ignorance de la législation en matière d'emploi et de la prévoyance sociale ;
- Prolifération des métiers informels ;
- Chômage généralisé ;
- Inexistence du système de sécurité sociale pour le personnel de l'administration publique provinciale, du paysannat et de l'artisanat ;
- Manque de statistiques dans le secteur de l'emploi ;

- Faible niveau de collaboration entre les structures commises à l'administration du travail et celle de la prévoyance sociale ;
- Faible implication de la Province dans la prévoyance sociale en milieu professionnel ;
- Absence d'une politique provinciale de création d'emploi ;
- Non-respect par les entreprises publiques, paraétatiques et privées dans la législation en matière d'emploi et de la prévoyance sociale ;
- Non observance du Code de travail congolais par les étrangers.

2) Objectifs spécifiques

- Offrir des meilleures perspectives d'emploi aux populations de la Province ;
- Promouvoir la sécurité sociale dans l'administration publique provinciale, le paysannat et l'artisanat.

3) Résultats attendus

- Les meilleures perspectives d'emplois offertes aux populations de la Province ;
- La sécurité sociale dans l'administration publique provinciale, l'artisanat et le paysannat promu.

4) Actions à mener

- Vulgariser les textes légaux et réglementaires en matière d'emploi et de la prévoyance sociale ;
- Mettre en place une politique provinciale de l'emploi ;
- Renforcer la capacité des Inspecteurs du travail ;
- Appuyer l'Office national de l'emploi (ONEM) ;
- Organiser la caisse de solidarité comme système de prévoyance sociale au sein de la Fonction publique provinciale ;
- Élaborer la politique provinciale de la prévoyance et la sécurité sociale du paysannat et de l'artisanat ;
- Promouvoir les mutualités comme système de solidarité sociale, des gagne-petit et des paysans ;
- Renforcer les mesures disciplinaires et l'éthique professionnelle sur toute l'étendue de la Province ;
- Favoriser les ressources humaines locales dans les recrutements du personnel ;
- Veiller à la sécurité sociale sur le lieu de travail ;
- Envisager une bonne politique salariale ;
- Faire respecter les textes légaux en matière d'emploi et de la prévoyance sociale par les entreprises publiques, paraétatiques et privées ;
- Faire observer scrupuleusement le code du travail congolais par les étrangers. ■

**PILIER
III**

**DE L'ACCES AUX
SERVICES SOCIAUX
DE BASE ET
DU CAPITAL HU-
MAIN**

Pilier III

DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE ET DU CAPITAL HUMAIN

1. DE L'EDUCATION

1) État des lieux

- Insuffisance et vétusté des infrastructures scolaires et existence des écoles de fortune ;
- Problématique des mécanisés non payer et des écoles écrasés ;
- Vieillesse du personnel enseignant et la sous-qualification d'un certain nombre d'enseignants ;
- Carence des matériels didactiques, des bibliothèques et des manuels scolaires dans plusieurs établissements scolaires ;
- Déperdition scolaire et faible taux de scolarisation sur le plan national ;
- Baisse de la qualité de l'enseignement à tous les niveaux ;
- Inadaptation des programmes scolaires ;
- Non-formation des enseignants aux nouvelles technologies.

2) Objectifs spécifiques

- Améliorer un enseignement de qualité ;
- Augmenter le taux de scolarisation ;
- Créer les conditions optimales de travail pour les formateurs.

3) Résultats attendus

- Un enseignement de qualité assuré ;
- Les conditions de travail des formateurs améliorées ;
- L'accès à l'éducation pour tous garantis.

4) Actions à mener

- Poursuivre la réhabilitation des infrastructures scolaires entamées par le Gouvernement précédent dans les différents territoires ;
- S'impliquer dans la réhabilitation et la construction des infrastructures scolaires ;
- Octroyer des bourses d'études aux meilleurs élèves finalistes du cycle secondaire ;
- Renforcer les capacités des formateurs, des enseignants et des inspecteurs ;
- Redynamiser les institutions de formation, de recyclage et de renforcement des capacités des cadres de l'enseignement maternel, primaire, secondaire et technique ;
- Promouvoir l'autofinancement des écoles ;
- Promouvoir le partenariat éducatif ;
- Mobiliser et encadrer les communautés de base pour la promotion de l'éducation ;
- Mobiliser les communautés locales à la construction des écoles à moindre coût ;

- Promouvoir la médecine scolaire ;
- Promouvoir la scolarisation des filles et des enfants pygmées ;
- Appuyer les institutions d'enseignement supérieur et universitaire ;
- Créer le fond de promotion ;
- Assurer les suivis de l'assurance scolaire.

2. DE LA SANTE

1) État des lieux

- Dégradation accentuée des infrastructures sanitaires dans la Province Orientale ;
- Insuffisance des structures de santé dans les zones reculées ;
- Présence des plusieurs centres de santé en construction, non achevés et non équipés ;
- District de Bas Uélé souvent abandonné et délaissé à cause de l'inaccessibilité qui avait perduré ;
- Manque des médicaments dans certains centres de santé non appuyé ;
- Conditions difficiles de prestation du personnel de santé ;
- Absence quasi-totale de formation continue pour renforcer la compétence du personnel médical et paramédical ;
- Existence de certains centres médicaux et hospitaliers sans médecins spécialistes ni infirmiers qualifiés ;
- Difficile accès aux soins de santé par rapport au pouvoir d'achat de la population ;
- Présence de plusieurs maladies chroniques et épidémiologiques ;
- Faible implication du gouvernement provincial dans la riposte contre les épidémies
- Faible couverture vaccinale des enfants de 0 à 5 ans et des femmes enceintes ;
- Difficulté de transporter les vaccins de Kisangani vers les districts et insuffisance et maintien de chaîne de conservation (frigo à pétrole)
- Taux de mortalité maternelle et infantile élevé
- Structures de concertation et de participation des communautés à l'action sanitaire faiblement opérationnelle ;
- Manque des médicaments dans certains centres de santé non appuyés.

2) Objectifs spécifiques

- Contribuer à l'améliorer des soins de santé ;
- Créer les conditions optimales de travail du personnel de santé.

3) Résultats attendus

- Les soins de santé de qualité accessibles à tous sont assurés ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie de personnel médical.

4) Actions à mener

- Appuyer l'assainissement de la gestion du personnel de santé ;

- Développer les zones de santé dans tous les districts en privilégiant le Bas Uélé
- Lutter contre les endémies et les épidémies ;
- Impliquer d'avantage le Gouvernement Provincial dans la lutte contre les endémies et les épidémies ;
- Développer un partenariat positif pour la santé entre le pouvoir public, la population, les partenaires sociaux, les partenaires au développement et le secteur privé
- Mobiliser les ressources locales en faveur de la santé de la population ;
- Assurer une bonne gouvernance dans les institutions de santé ;
- Impliquer les communautés locales dans la planification, la gestion et l'évolution des projets à caractère sanitaire ;
- Prévoir la prise en charge de transport des vaccins et des médicaments de Kinshasa vers la province et vers les districts ;
- Encourager et promouvoir les mutuelles de santé pour aider toutes les couches de la population à accéder aux soins de santé de qualité et à moindre coût ;
- Organiser et planifier les formations des personnels ;
- Planifier les besoins en personnel (actuels et futurs) ;
- Faire le suivi des actions des partenaires qui soutiennent les zones de santé par rapport à la durée et arrêt de financement afin d'éviter de rupture brusque ;
- Développer un système efficace de lutte contre la mortalité maternelle et infantile

3. DE LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

1) État des lieux

- Augmentation de la prévalence du VIH/Sida surtout chez les femmes et les jeunes filles ;
- Faible taux de dépistage, de traitement et des soins contre le VIH/Sida ;
- Inefficacité des cellules opérationnelles de lutte contre le VIH/Sida dans les services publics et paraétatiques ;
- Faible mobilisation des populations et des politiques ;
- Interférence négative du contexte culturel, des églises, des guérisseurs ;
- Insuffisance et vétusté des structures sanitaires ;
- Les acteurs sous qualifiés et mal formés ;
- Non atteinte des résultats escomptés par le programme national de lutte contre le VIH/SIDA ;
- La prise en charge insuffisante des personnes vivant avec le VIH/SIDA ;
- Gel de financement par les bailleurs des fonds.

2) Objectif spécifique

- Réduire sensiblement la prévalence de la pandémie du VIH/Sida.

3) Résultat attendu

- La prévalence de la pandémie de VIH/Sida réduite.

4) Actions à mener

- Poursuivre la sensibilisation contre le VIH/Sida sur toute l'étendue de la Province Orientale ;
- Organiser et appuyer les comités provinciaux de lutte contre le VIH/Sida ;
- Rechercher le financement pour les activités de la lutte contre le VIH/Sida dans la Province Orientale.
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre le VIH/SIDA
- Plaidoyer pour l'implication de tous (autorités, les églises, les associations,...)
- Prendre en charge les personnes vivant avec le VIH/SIDA, développer des activités génératrices de revenu avec les PPV ;
- Assurer la répartition équitable des médicaments anti rétroviraux (ARV) sur l'ensemble de la Province ;
- Encourager l'accompagnement psycho social des personnes affectées.

4. DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1) État des lieux

- Insuffisance de la couverture en eau courante et potable sur toute l'étendue de la Province Orientale ;
- Absence d'un plan-directeur de la gestion durable de l'eau ;
- Inexistence de service de forage d'eau en Province Orientale ;
- Insalubrité publique très prononcée ;
- Faible intervention de la brigade d'assainissement en milieu urbain.

2) Objectifs spécifiques

- Promouvoir la gestion d'eau.
- Assurer la salubrité publique.

3) Résultats attendus

- La desserte suffisante en eau potable améliorée ;
- La gestion d'eau promue ;
- La salubrité publique assurée.

4) Actions à mener

- Réaliser le contrôle sur les cours d'eau en milieu rural ;
- Appuyer les brigades d'assainissement en milieu urbain et rural ;
- Élaborer le plan-directeur sur la gestion de l'eau de manière durable ;

- Assainir les milieux urbains par la délocalisation des immondices, curage des caniveaux, installation des poubelles publiques ;
- Construire des latrines publiques dans les centres urbains, les agglomérations et aux bords des routes nationales ;
- Faciliter le contrôle de la potabilité de l'eau pour lutter contre les maladies hydriques.

5. DU SOCIAL

1) État des lieux

- Insuffisance des structures d'intégration solides des personnes de 3^e âge, les orphelins et des enfants de rue ;
- Faible taux du programme de relance de l'animation rurale par l'alphabetisation et l'apprentissage de petits métiers ;
- Faible capacité de couverture en foyer social ;
- État de délabrement avancé des infrastructures d'accueil au sein des foyers sociaux, hospices des vieillards et orphelinats ;
- Faible sensibilisation et le faible encadrement des personnes vivant avec handicap.

2) Objectif spécifique

- Créer les conditions optimales d'encadrement social de la population.

3) Résultat attendu

- Les conditions optimales d'encadrement social de la population créées ;

4) Actions à mener

- Appuyer la prise en charge des personnes du troisième âge ;
- Vulgariser et appuyer davantage l'enregistrement civil obligatoire des naissances ;
- Appuyer la coordination des actions de protection sociale ;
- Réduire l'exclusion des groupes vulnérables et des personnes vivant avec handicap ;
- Réhabiliter et équiper les foyers sociaux et ateliers techniques des promotions sociales par district ;
- Renforcer les capacités professionnelles, les stratégies et les méthodes d'intégration sociale des agents sociaux ;
- Assurer l'intégration sociale des orphelins et des enfants de rue ;
- Relancer le programme d'animation, d'alphabetisation et d'apprentissage de petits métiers en vue de l'auto-prise en charge ;
- Mobiliser les ressources au profit de l'épanouissement social de la population ;
- Appuyer le retour des déplacés des guerres de la Province, leur réintégration sociale ainsi que leur réinsertion professionnelle.

6. DES AFFAIRES HUMANITAIRES ET DES DYNAMIQUES COMMUNAUTAIRES

1) État des lieux

- Faible couverture des services des secours humanitaires dans la Province ;
- Manque de moyens pour la gestion des catastrophes et des calamités naturelles ;
- Absence d'une meilleure coordination des organismes humanitaires internationaux et locaux ;
- Sous-équipement des services de protection civile.

2) Objectif spécifique

- Accroître les capacités d'intervention et les initiatives d'aide humanitaire dans la Province Orientale.

3) Résultat attendu

- Les capacités d'intervention et les initiatives humanitaires accrues dans la Province Orientale.

4) Actions à mener

- S'impliquer pour le déploiement des services des affaires humanitaires sur l'ensemble de la Province ;
- Disponibiliser les infrastructures immobilières et les moyens logistiques pour lesdits services ;
- Assurer la coordination, le suivi, l'évaluation et le contrôle des activités humanitaires dans toute la Province ;
- Prôner un partenariat positif et sincère avec les organismes humanitaires internationaux et locaux intervenant dans la Province Orientale ;
- Élaborer une politique de prévention et de gestion des catastrophes et calamités naturelles en Province Orientale.

7. DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

1) État des lieux

- Faible taux de représentation des femmes à tous les niveaux ;
- Faible taux de scolarisation de la jeune fille ;
- Absence de centres publics d'encadrement et d'alphabétisation des femmes ;
- Faible implication effective du Gouvernement Provincial dans la promotion de la femme ;
- Persistance du harcèlement sexuel et de la violence sexuelle en milieux professionnels, scolaires et académiques ;
- Persistance des violences sexuelles et celles liées au genre qui est accentué par les conflits armés ;
- Difficultés aux femmes d'accéder aux ressources (microcrédits) ;
- Difficulté d'accéder aux différentes formations et informations ;
- Taux élevé d'analphabétisme chez la femme et jeunes filles ;

- Persistance des violations des droits des femmes.

2) Objectif spécifique

- Promouvoir le genre dans la Province Orientale.

3) Résultat attendu

- Le genre dans la Province Orientale promu.

4) Actions à mener

- Construire, réhabiliter et équiper les centres de promotion des femmes et des jeunes filles ;
- Veiller à l'application de la loi pour assurer la présence de 30% des femmes à tous les postes de nomination au niveau de la province
- Sensibilisation et préparation des femmes en vue des élections locales et provinciales pour un meilleur résultat ;
- Vulgariser les instruments juridiques protégeant la femme, l'enfant et la famille ;
- Lutter contre les harcèlements et les violences sexuels ;
- Redynamiser les réseaux des femmes et du genre ;
- Plaider pour l'intégration dans le programme d'enseignement primaire et secondaire le cours en matière de droit de l'enfant et de la femme ;
- Appuyer la Coordination provinciale de la Femme dans les actions relatives au genre ;
- Assister les victimes des violences sexuelles ;
- Favoriser l'accès aux microcrédits ;
- Encourager et inciter les femmes à créer des petites et moyennes entreprises ;
- Renforcer les capacités des femmes par des formations et accès aux informations ;
- Protéger des femmes et les enfants dans les zones des conflits ;
- Favoriser l'implication des femmes dans les processus des résolutions des conflits (Résolution 1325 ONU) ;
- Vulgariser et promouvoir les actions faites par les femmes de la Province ;
- Réunifier les enfants soldats au sein de leur famille ;
- Multiplier les campagnes d'enregistrement des enfants à l'état civil ;
- Lutter contre le travail non réglementaire des enfants, la prostitution et le mariage précoce ;
- Encadrer les enfants désœuvrés ;

**PILIER
IV**

**DE
L'ENVIRONNEMENT
ET DU CHANGE-
MENT CLIMATIQUE**

Pilier IV

DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1) État des lieux

- Déforestation accrue due à l'agriculture itinérante sur brûlis, l'exploitation forestière, minière et des bois d'énergie ;
- Perturbations climatiques ;
- Insécurité dans les zones protégées ;
- Insuffisance de la protection des aires protégées ;
- Absence des mesures d'accompagnement de l'application de la réglementation de la chasse ;
- Mauvaise gestion des ressources naturelles ;
- Absence de la promotion et de la protection des plantes médicinales et comestibles ainsi que des chenilles ;
- Absence d'accompagnement de la population dans les activités alternatives ;
- Menace d'érosions en milieu urbain notamment en cause de constructions anarchiques.

2) Objectif spécifique

- Réduire les taux de la déforestation et assurer la protection de la biodiversité.

3) Résultat attendu

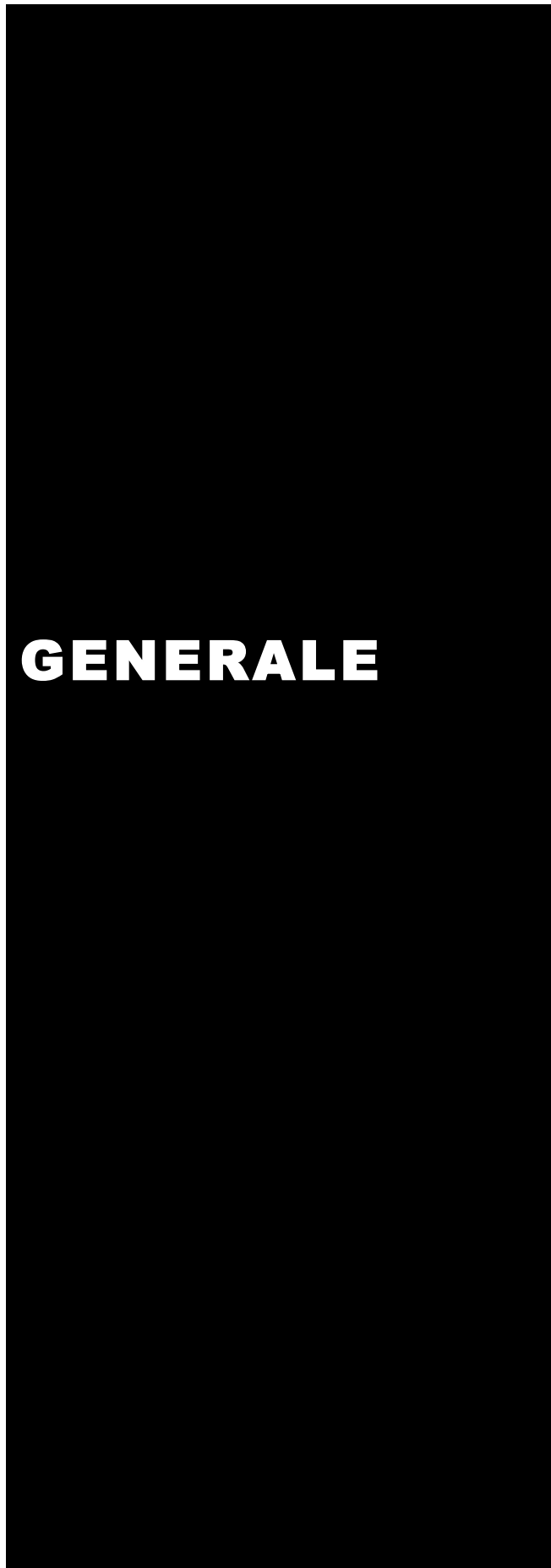
- les taux de la déforestation réduit et la protection de la biodiversité assurée.

4) Actions à mener

- Lutter contre la déforestation ;
- Promouvoir intensément le reboisement dans la Province Orientale en général et financer par le Fonds forestier national en particulier, le reboisement en Ituri et dans d'autres régions menacées par le déboisement et l'avancée du désert de Sahara ;
- Promouvoir et protéger les aires naturelles de la Province Orientale ainsi que les zones vertes en milieu urbain ;
- Lancer le programme de boisement des artères principales et secondaires en milieux urbains ;
- Promouvoir et protéger les plantes médicinales et comestibles ainsi que les chenilles ;
- Veiller au respect de la mise en œuvre de la réglementation sur la chasse ;
- Promouvoir la gestion rationnelle des ressources naturelles ;

- Créer et réhabiliter les zones des frayeurs ;
- Renforcer la sécurité dans les parcs nationaux et dans les zones d'accès ;
- S'impliquer dans le processus de la création et de l'organisation du nouveau Parc naturel de la Lomami ;
- Promouvoir l'agro-écologie pour l'intensification écologique de la production ;
- Lutter contre la dégradation de l'environnement et des terres agricoles ;
- Promouvoir la conservation de la biodiversité ;
- S'impliquer dans les actions du Gouvernement Central à travers son programme de protection et de conservation de la nature ;
- Mettre en place une politique de lutte contre les érosions en ciblant et en réparant les principales têtes d'érosions et en redynamisant le service des voiries urbaines avec accent mis sur les travaux d'entretien et de curage des caniveaux et de système des conduites d'eaux ;
- Contrôler les établissements dangereux, insalubres ou incommodes ainsi que leurs caractéristiques générales ;
- Lutter contre toutes formes de pollution ;
- Renforcer la capacité des institutions et des populations locales pour la gestion productive et la valorisation durable de l'environnement ;
- Reformuler et redynamiser l'administration du secteur de l'environnement dans chaque territoire de la Province ;
- Informer et sensibiliser la population sur le processus REDD (la Réduction des Émissions liées à la Déforestation et la Dégradation des Forêts dans les pays en voie de développement) ;
- Inciter le Gouvernement Central à faciliter la mise en œuvre du processus national de REDD. ■

CONCLUSION GENERALE



Ce Programme du Gouvernement Provincial cerne les préoccupations et les attentes de la population relatives à la *Bonne Gouvernance*, aux *Innovations dans la Gestion* ainsi qu'à la *Révolution de la Modernité*.

Il est conçu dans une vision pluriannuelle à court et à moyen termes avec son Programme d'Actions de Développement (PAD). Après l'investiture du Gouvernement Provincial, il sera soumis à l'Assemblée Provinciale un Budget de la Province réaménagé reflétant les actions à mener au cours de l'exercice 2013.

Ce Budget sera soutenu par les indicateurs d'évaluation contenus dans le Programme d'Actions de Développement dont le document synthèse est mis en annexe du présent Programme.

Le Programme d'Actions de Développement va permettre au Gouvernement Provincial de :

- élaborer la Feuille de route par Ministère provincial ;
- établir les états des coûts estimatifs des Actions sectorielles à mener ;
- établir le tableau de Financement prévisionnel en rapport avec les sources de financement réalistes.

L'ensemble des préoccupations relevées ci-haut seront mises en œuvre en tenant compte des réformes dans le cadre de la Décentralisation Administrative et Financière. ■

Fait à Kisangani, le février 2013

Jean BAMANISA SAIDI

Gouverneur de la Province Orientale

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION GENERALE.....	2
I. CONTEXTE DU PROGRAMME.....	3
II. SITUATION POLITIQUE, SECURITAIRE, ADMINISTRATIVE, ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA PROVINCE.....	3
1. ETAT DE LIEU DE LA SITUATION PAR SECTEUR	3
a) Au Plan Politique et Sécuritaire	3
b) Au Plan Administratif.....	4
c) Au plan Economique.....	5
d) Au plan Social.....	6
2. LES CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE	6
III. VISION ET OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	7
1. VISION	7
2. OBJECTIFS.....	7
IV. CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.....	8
1. LES RESSOURCES DU PROGRAMME	8
a) Les ressources propres	8
b) Les ressources provenant des recettes à caractère national.....	8
c) Les ressources exceptionnelles.....	8
d) Le Partenariat public-privé et investissement privé	8
2. PILIERS STRATEGIQUES DU PROGRAMME	8
3. LES STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.....	9
a) La Gestion Axée sur les Résultats (GAR)	9
b) Les mécanismes de suivi et d'évaluation.....	9
PILIER I. DE LA GOUVERNANCE ET DE L'AUTORITE ADMINISTRATIVE DE L'ETAT	11
1. DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	11
1.1. DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRAVAUX PUBLICS	11
1) État des lieux	11
2) Objectifs spécifiques.....	11
3) Résultats attendus.....	11
4) Actions à mener.....	12
1.2. DE L'URBANISME ET DE LA GESTION FONCIERE	12
1) État des lieux	12

2) Objectifs spécifiques.....	13
3) Résultats attendus.....	13
4) Actions à mener.....	13
1.3. DE L'HABITAT	13
1) État des lieux	13
2) Objectifs spécifiques.....	14
3) Résultats attendus.....	14
4) Actions à mener.....	14
1.4. INFRASTRUCTURES EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES	14
1) État des lieux	14
2) Objectifs spécifiques.....	14
3) Résultats attendus.....	15
4) Actions à mener	15
1.5. INFRASTRUCTURES SANITAIRES ET SOCIALES.....	15
1) État des lieux	15
2) Objectifs spécifiques.....	15
3) Résultats attendus	15
4) Actions à mener.....	16
1.6. DE L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES ET DE LA MOBILISATION	
DES INVESTISSEMENTS	16
1) État des lieux	16
2) Objectifs spécifiques.....	16
3) Résultats attendus.....	16
4) Actions à mener.....	17
2. DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.....	17
2.1. DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION.....	17
1) État des lieux	17
2) Objectifs spécifiques.....	17
3) Résultats attendus.....	18
4) Actions à mener.....	18
2.2. DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.....	18
1) État des lieux	18
2) Objectifs spécifiques.....	18
3) Résultats attendus.....	19
4) Actions à mener.....	19
3. DE LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	19
3.1. DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE	19
1) État des lieux	19
2) Objectif spécifique.....	20
3) Résultat attendu.....	20
4) Actions à mener.....	20

3.2. DE L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES ET DE LA CREATION DU PORTE- FEUILLE DE LA PROVINCE	20
1) État des lieux	20
2) Objectifs spécifiques.....	20
3) Résultats attendus.....	21
4) Actions à mener.....	21
4. DE LA GOUVERNANCE JUDICIAIRE, DE LA SECURITE ET ORDRE PUBLIC ET DE LA MORA- LISATION DE LA VIE PUBLIQUE	21
4.1. DE LA GOUVERNANCE JUDICIAIRE.....	21
1) État des lieux	21
2) Objectif spécifique.....	21
3) Résultat attendu.....	21
4) Actions à mener.....	22
4.2. DE LA SECURITE ET DE L'ORDRE PUBLIC.....	22
1) État des lieux	22
2) Objectif spécifique.....	22
3) Résultat attendu.....	22
4) Actions à mener.....	22
4.3. DE LA MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE.....	23
1) État des lieux	23
2) Objectif spécifique.....	23
3) Résultat attendu.....	23
4) Actions à mener.....	23
5. DE LA CULTURE ET DES ARTS, DE LA JEUNESSE, DU SPORT ET DES LOISIRS, DES MEDIAS ET DE LA PRESSE	24
5.1. DE LA CULTURE ET DES ARTS.....	24
1) État des lieux	24
2) Objectif spécifique.....	24
3) Résultat attendu.....	24
4) Actions à mener.....	24
5.2. DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS.....	25
1) État des lieux	25
2) Objectif spécifique.....	25
3) Résultat attendu.....	25
4) Actions à mener.....	25
5.3. DES MEDIAS ET DE LA PRESSE	26
1) État des lieux	26
2) Objectifs spécifiques.....	26
3) Résultat attendu.....	26
4) Actions à mener.....	26
5.4. DE LA NOUVELLE CITOYENNETE	27

1) État des lieux	27
2) Objectifs spécifiques.....	27
3) Résultat attendu	27
4) Actions à mener.....	27
5.5. DES RELATIONS AVEC L'ASSEMBLEE PROVINCIALE	28
1) État des lieux	28
2) Objectif spécifique.....	28
3) Résultat attendu	28
4) Actions à mener.....	28
PILIER II. DE LA DIVERSITE ECONOMIQUE, DE L'ACCELERATION DE LA CROISSANCE, DU COMMERCE ET DE L'EMPLOI	30
1. DE LA DIVERSITE ECONOMIQUE ET DE L'ACCELERATION DE LA CROISSANCE DE L'ECONOMIE.....	30
1) État des lieux	30
2) Objectif spécifique.....	30
3) Résultat attendu.....	30
4) Actions à mener.....	30
1.1. DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DELA PECHE.....	31
1) État des lieux	31
2) Objectif spécifique.....	31
3) Résultat attendu.....	31
4) Actions à mener.....	31
a) <i>Dans le domaine agricole</i>	31
b) <i>Volet élevage des gros et petit bétails</i>	33
c) <i>Volet pêche</i>	33
d) <i>Volet élevage de volaille</i>	33
1.2. DU DEVELOPPEMENT RURAL.....	34
1) État des lieux	34
2) Objectif spécifique.....	34
3) Résultat attendu.....	34
4) Actions à mener.....	34
1.3. DE L'INDUSTRIE.....	35
1) État des lieux	35
2) Objectif spécifique.....	35
3) Résultat attendu.....	35
4) Actions à mener.....	35
1.4. DE L'ENTREPRENARIAT	36
1) État des lieux	36
2) Objectif spécifique.....	36
3) Résultat attendu.....	36
4) Actions à mener.....	36

1.5. DES HYDROCARBURES	36
1) État des lieux	36
2) Objectifs spécifiques.....	36
3) Résultats attendus.....	37
4) Actions à mener.....	37
1.6. DE L'ENERGIE	37
1) État des lieux	37
2) Objectifs spécifiques.....	37
3) Résultats attendus.....	37
4) Actions à mener.....	38
1.7. DES MINES	38
1) États des lieux.....	38
2) Objectif spécifique.....	38
3) Résultat attendu.....	38
4) Actions à mener.....	39
1.8. DE LA MOBILITE ET DES VOIES DE COMMUNICATION.....	39
1) État des lieux	39
2) Objectifs spécifiques.....	40
3) Résultats attendus.....	40
4) Actions à mener.....	40
1.9. DE L'EXPLOITATION FORESTIERE	41
1) État des lieux	41
2) Objectif spécifique.....	41
3) Résultats attendus.....	41
4) Actions à mener.....	41
1.10. INFRASTRUCTURES ROUTIERES	42
1) État des lieux	42
2) Objectifs spécifiques.....	42
3) Résultats attendus.....	42
4) Actions à mener.....	43
1.11. DU TOURISME	43
1) État des lieux	43
2) Objectif spécifique.....	43
3) Résultat attendu.....	44
4) Actions à mener.....	44
2. DU COMMERCE.....	45
1) États des lieux.....	45
2) Objectifs spécifiques.....	46
3) Résultats attendus.....	46
4) Actions à mener.....	46
3. DE L'EMPLOI ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE	47

1) État des lieux	47
2) Objectifs spécifiques.....	47
3) Résultats attendus.....	47
4) Actions à mener.....	47
PILIER III. DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE ET DU CAPITAL HUMAIN	50
1. DE L'EDUCATION	50
1) État des lieux	50
2) Objectifs spécifiques.....	50
3) Résultats attendus.....	50
4) Actions à mener.....	50
2. DE LA SANTE.....	51
1) État des lieux	51
2) Objectifs spécifiques.....	51
3) Résultats attendus.....	51
4) Actions à mener.....	52
3. DE LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA.....	52
1) État des lieux	52
2) Objectif spécifique.....	53
3) Résultat attendu.....	53
4) Actions à mener.....	53
4. DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	53
1) État des lieux	53
2) Objectifs spécifiques.....	53
3) Résultats attendus.....	53
4) Actions à mener.....	54
5. DU SOCIAL.....	54
1) État des lieux	54
2) Objectif spécifique.....	54
3) Résultat attendu.....	54
4) Actions à mener.....	54
6. DES AFFAIRES HUMANITAIRES ET DES DYNAMIQUES COMMUNAUTAIRES	55
1) État des lieux	55
2) Objectif spécifique.....	55
3) Résultat attendu.....	55
4) Actions à mener.....	55
7. DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT	55
1) État des lieux	55
2) Objectif spécifique.....	56
3) Résultat attendu.....	56
4) Actions à mener.....	56

PILIER IV. DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	58
1. DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	58
1) État des lieux	58
2) Objectif spécifique.....	58
3) Résultat attendu.....	58
4) Actions à mener.....	58
CONCLUSION GENERALE.....	60
TABLE DES MATIERES.....	62